

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE REMY COINTREAU AU 31 MARS 2007

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Pour les exercices clos au 31 mars 2007, 31 mars 2006 et au 31 mars 2005. Toutes ces données sont présentées en principes IFRS et exprimées en millions d'euros.

	notes	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	15	785,9	780,6	733,7
Coût des produits vendus		(368,6)	(381,7)	(341,6)
Marge brute		417,3	398,9	392,1
Frais commerciaux	16	(192,5)	(190,7)	(193,5)
Frais administratifs	16	(81,1)	(80,2)	(84,9)
Autres produits et charges	16	10,1	11,5	10,0
Résultat opérationnel courant	15	153,8	139,5	123,7
Provision pour dépréciation d'actifs		-	-	(3,1)
Autres produits et charges opérationnels	18	(243,4)	(18,2)	12,3
Résultat opérationnel		(89,6)	121,3	132,9
Coût de l'endettement financier net		(37,2)	(64,1)	(54,9)
Autres produits et charges financiers		(0,1)	0,9	(0,4)
Résultat financier	19	(37,3)	(63,2)	(55,3)
Résultat avant impôts		(126,9)	58,1	77,6
Impôts sur les bénéfices	20	50,1	(13,3)	(23,1)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	5	10,2	8,5	7,4
Résultat net des activités poursuivies		(66,6)	53,3	61,9
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession	21	45,2	20,6	(6,6)
Résultat net de l'exercice		(21,4)	73,9	55,3
dont : part revenant aux intérêts minoritaires		1,6	(3,9)	5,5
part revenant au groupe		(23,0)	77,8	49,8
<u>Résultat net par action - part du groupe (euros)</u>				
de base		(0,50)	1,72	1,13
dilué		(0,50)	1,70	1,13
<u>Résultat net par action des activités poursuivies (euros)</u>				
de base		(1,46)	1,18	1,40
dilué		(1,46)	1,16	1,40
<u>Nombre d'actions retenu pour le calcul</u>				
de base	11.2	45 657 049	45 320 286	44 247 047
dilué	11.2	45 657 049	45 893 565	51 496 870

BILANS CONSOLIDES

Pour les exercices clos au 31 mars 2007, 31 mars 2006 et au 31 mars 2005. Toutes ces données sont présentées en principes IFRS et exprimées en millions d'euros.

	notes	2007	2006	2005
Marques et autres immobilisations incorporelles	3	628,1	629,6	922,7
Immobilisations corporelles	4	171,9	180,5	195,6
Part dans les entreprises associées	5	127,2	123,6	113,6
Autres actifs financiers	6	97,5	70,7	7,6
Impôts différés	20	13,0	12,3	13,0
Actifs non courants		1 037,7	1 016,7	1 252,5
Stocks	7	841,7	852,4	845,9
Clients et autres créances d'exploitation	8	245,6	243,1	239,7
Créances d'impôt sur les résultats		30,8	11,0	6,9
Instruments financiers dérivés	9	11,1	6,9	8,9
Trésorerie et équivalents	10	20,6	31,6	53,6
Actifs destinés à être cédés	2	17,4	204,0	
Actifs courants		1 167,2	1 349,0	1 155,0
Total de l'actif		2 204,9	2 365,7	2 407,5
Capital social		73,6	72,8	72,1
Prime d'émission		650,2	639,5	630,7
Actions auto-détenues		(0,9)	(0,7)	(0,6)
Réserves consolidées		162,3	127,3	119,9
Ecart de conversion		(8,1)	2,0	(3,0)
Résultat net - part du groupe		(23,0)	77,8	49,8
Capitaux propres - part du groupe		854,1	918,7	868,9
Intérêts minoritaires		(1,6)	(3,2)	19,4
Capitaux propres	11	852,5	915,5	888,3
Dette financière à long terme	12	403,5	376,2	746,4
Provisions pour avantages au personnel	23	22,2	24,5	27,1
Provisions pour risques et charges à long terme	13	256,2	26,3	24,1
Impôts différés	20	135,8	170,8	282,4
Passifs non courants		817,7	597,8	1 080,0
Dette financière à court terme et intérêts courus	12	179,2	426,9	170,0
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	14	310,4	300,4	244,1
Dettes d'impôt sur les résultats		11,7	23,6	3,0
Provisions pour risques et charges à court terme	13	33,3	34,1	19,4
Instruments financiers dérivés	9	0,1	1,9	2,7
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	2	-	65,5	-
Passifs courants		534,7	852,4	439,2
Total du passif et des capitaux propres		2 204,9	2 365,7	2 407,5

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos au 31 mars 2007, 31 mars 2006 et au 31 mars 2005. Toutes ces données sont présentées en principes IFRS et exprimées en millions d'euros.

	Capital	Primes	Actions Auto- détenues	Réserves et résultat consolidé	Ecart de conversion	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er avril 2004	71,6	626,4	(10,5)	170,1	-	857,6	13,5	871,1
Résultat net	-	-	-	49,8	-	49,8	5,5	55,3
Ecart actuariel sur engagements de retraite	-	-	-	(7,3)	-	(7,3)	-	(7,3)
Effet d'impôt associé	-	-	-	2,0	-	2,0	-	2,0
Résultat enregistré directement en capitaux propres	-	-	-	(5,3)	-	(5,3)	-	(5,3)
Ecart de conversion	-	-	-	-	(3,0)	(3,0)	0,4	(2,6)
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	-	-	-	44,5	(3,0)	41,5	5,9	47,4
Charge liée aux plans d'options et assimilés	-	-	-	(0,8)	-	(0,8)	-	(0,8)
Augmentation de capital	0,5	4,3	-	-	-	4,8	-	4,8
Opérations sur actions auto-détenues	-	-	9,9	-	-	9,9	-	9,9
Dividendes	-	-	-	(44,1)	-	(44,1)	-	(44,1)
Au 31 mars 2005	72,1	630,7	(0,6)	169,7	(3,0)	868,9	19,4	888,3
Impact première application IAS32 et IAS39	-	-	-	5,2	-	5,2	(8,0)	(2,8)
Au 1er avril 2005	72,1	630,7	(0,6)	174,9	(3,0)	874,1	11,4	885,5
Résultat net	-	-	-	77,8	-	77,8	(3,9)	73,9
Variation valeur des instruments de couverture	-	-	-	(3,2)	-	(3,2)	-	(3,2)
Ecart actuariel sur engagements de retraite	-	-	-	0,6	-	0,6	-	0,6
Effet d'impôt associé	-	-	-	0,9	-	0,9	-	0,9
Résultat enregistré directement en capitaux propres	-	-	-	(1,7)	-	(1,7)	-	(1,7)
Ecart de conversion	-	-	-	-	5,0	5,0	-	5,0
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	-	-	-	76,1	5,0	81,1	(3,9)	77,2
Charge liée aux plans d'options et assimilés	-	-	-	1,7	-	1,7	-	1,7
Augmentation de capital	1,1	15,3	-	-	-	16,4	-	16,4
Annulation d'actions	(0,4)	(7,2)	-	-	-	(7,6)	-	(7,6)
Conversion emprunts obligataires	-	0,7	-	-	-	0,7	-	0,7
Opérations sur actions auto-détenues	-	-	(0,1)	-	-	(0,1)	-	(0,1)
Dividendes	-	-	-	(45,0)	-	(45,0)	-	(45,0)
Autres (1)	-	-	-	(2,6)	-	(2,6)	-	(2,6)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	(10,7)	(10,7)
Au 31 mars 2006	72,8	639,5	(0,7)	205,1	2,0	918,7	(3,2)	915,5
Résultat net	-	-	-	(23,0)	-	(23,0)	1,6	(21,4)
Variation valeur des instruments de couverture	-	-	-	4,9	-	4,9	-	4,9
Ecart actuariel sur engagements de retraite	-	-	-	1,2	-	1,2	-	1,2
Effet d'impôt associé	-	-	-	(2,2)	-	(2,2)	-	(2,2)
Résultat enregistré directement en capitaux propres	-	-	-	3,9	-	3,9	-	3,9
Ecart de conversion	-	-	-	-	(10,1)	(10,1)	-	(10,1)
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	-	-	-	(19,1)	(10,1)	(29,2)	1,6	(27,6)
Charge liée aux plans d'options et assimilés	-	-	-	3,3	-	3,3	-	3,3
Augmentation de capital	0,8	10,7	-	-	-	11,5	-	11,5
Opérations sur actions auto-détenues	-	-	(0,2)	-	-	(0,2)	-	(0,2)
Dividendes	-	-	-	(50,0)	-	(50,0)	-	(50,0)
Au 31 mars 2007	73,6	650,2	(0,9)	139,3	(8,1)	854,1	(1,6)	852,5

(1) impact de l'harmonisation des principes comptables sur les contrats bouilleurs de crus

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDEE

Pour les exercices clos au 31 mars 2007, 31 mars 2006 et au 31 mars 2005. Toutes ces données sont présentées en principes IFRS et exprimées en millions d'euros.

	notes	2007	2006	2005
Résultat opérationnel courant		153,8	139,5	123,7
Réintégration de la charge d'amortissement et de dépréciation des immobilisations		13,2	14,3	15,9
Réintégration de la charge sur paiement en actions		3,3	1,7	0,8
Dividendes reçus des entreprises associées	5	5,9	7,3	7,8
Résultat brut d'exploitation		176,2	162,8	148,2
Variation des stocks		(0,8)	31,4	32,7
Variation des créances clients		(4,9)	(23,9)	4,3
Variation des dettes fournisseurs		9,0	5,9	(20,0)
Variation des autres créances et dettes d'exploitation		10,6	(13,0)	8,6
Variation du besoin en fonds de roulement		13,9	0,4	25,6
Flux nets de trésorerie sur éléments opérationnels		190,1	163,2	173,8
Flux nets sur autres produits et charges opérationnels		(6,9)	(2,5)	(4,5)
Flux nets sur résultat financier		(43,6)	(43,6)	(41,4)
Flux nets sur impôts		(43,2)	(24,6)	(28,5)
Autres flux d'exploitation		(93,7)	(70,7)	(74,4)
Flux nets de trésorerie d'exploitation des activités poursuivies		96,4	92,5	99,4
Impact des activités cédées ou en cours de cession		2,1	9,8	25,0
Flux nets de trésorerie d'exploitation		98,5	102,3	124,4
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations	3/4	(25,8)	(20,7)	(23,8)
Décaissements sur acquisitions de titres	5/6	(3,5)	(8,9)	-
Encaissements sur cessions d'immobilisations		1,2	11,1	18,6
Encaissements sur cessions de titres	6	4,3	-	-
Encaissements (décaissements) sur autres investissements	6	(0,2)	(1,8)	(0,5)
Flux nets de trésorerie sur investissements des activités poursuivies		(24,0)	(20,3)	(5,7)
Impact des activités cédées ou en cours de cession		156,4	44,3	(11,0)
Flux nets de trésorerie sur investissements		132,4	24,0	(16,7)
Augmentation de capital	11	11,5	9,5	4,8
Actions auto-détenues	11	(0,2)	(0,1)	8,8
Augmentation de la dette financière		141,5	-	200,0
Remboursement de la dette financière		(346,9)	(112,5)	(286,6)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(50,0)	(45,0)	(44,1)
Autres flux de financement		-	0,3	-
Flux nets de financement des activités poursuivies		(244,1)	(147,8)	(117,1)
Impact des activités cédées ou en cours de cession		-	-	(5,2)
Flux nets de financement		(244,1)	(147,8)	(122,3)
Ecarts de conversion sur la trésorerie et équivalents		2,2	(0,5)	0,1
Variation de la trésorerie et équivalents		(11,0)	(22,0)	(14,5)
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	10	31,6	53,6	68,1
Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice	10	20,6	31,6	53,6

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

	Page
1 PRINCIPES COMPTABLES.....	6
2 VARIATIONS DE PERIMETRE	17
3 MARQUES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	19
4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20
5 PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES.....	21
6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS	24
7 STOCKS	25
8 CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION.....	25
9 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES.....	25
10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS	28
11 CAPITAUX PROPRES.....	28
12 DETTE FINANCIERE	31
13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	36
14 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION.....	37
15 INFORMATION SECTORIELLE.....	37
16 CHARGES D'EXPLOITATION PAR NATURE.....	40
17 EFFECTIFS	40
18 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	40
19 RESULTAT FINANCIER.....	40
20 IMPÔTS SUR LE RESULTAT.....	40
21 RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES CEDEES OU EN COURS DE CESSION	40
22 RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	40
23 ENGAGEMENTS HORS BILAN, ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS	40
24 PARTIES LIEES	40
25 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	40
26 LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	40

INTRODUCTION

Rémy Cointreau est une société anonyme à conseil d'administration soumise à la législation française et notamment aux dispositions du Code de Commerce. L'action Rémy Cointreau est cotée sur Euronext Paris.

Les états financiers consolidés présentés ci-après ont été arrêtés par le conseil d'administration du 5 juin 2007 après avis du comité d'audit qui s'est réuni le 4 juin 2007. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale du 31 juillet 2007.

1 PRINCIPES COMPTABLES

L'exercice de référence de Rémy Cointreau est du 1er avril au 31 mars. Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

Conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Rémy Cointreau sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 mars 2007.

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétroactif dans le bilan de transition à la date de transition (1er avril 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1 ("Première adoption des normes IFRS"). Le bilan de transition a fait l'objet d'une note dans le document de référence de l'exercice clos au 31 mars 2005, d'une publication séparée préalable à la publication des comptes clos au 30 septembre 2005 et d'une note dans le document de référence de l'exercice clos au 31 mars 2006.

La norme IFRS 1 prévoyait des traitements optionnels ; les choix effectués par le groupe Rémy Cointreau en ce domaine furent les suivants :

- Regroupement d'entreprises : l'exemption d'application rétrospective de la norme IFRS 3 a été retenue ;
- Valorisation des immobilisations corporelles et incorporelles : l'option d'évaluation de ces actifs à leur juste valeur à la date de transition n'a pas été retenue ;
- Avantages sociaux : les écarts actuariels différés en normes françaises à la date de transition ont été comptabilisés ;
- Conversion des comptes des filiales étrangères : les réserves de conversion relatives à la consolidation des filiales en devises étrangères ont été annulées au 1^{er} avril 2004 en contrepartie du report à nouveau ;
- Paiements fondés sur des actions : la norme IFRS 2 relative aux paiements fondés sur des actions n'est pas appliquée par le groupe Rémy Cointreau aux plans d'options d'achat ou de souscription ouverts antérieurement au 7 novembre 2002, date avant laquelle l'application est optionnelle.

Les normes IAS32/39 n'ont été mises en œuvre qu'à compter du 1er avril 2005, sans retraitement de l'exercice clos au 31 mars 2005, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1. L'effet de ce changement de méthode a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1^{er} avril 2005. Dans la mesure où l'exercice clos au 31 mars 2005 n'est pas retraité, l'information donnée au titre des exercices clos au 31 mars 2007 et au 31 mars 2006 n'est pas comparable.

Le groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation l'amendement à la norme IAS 1 – *Informations à fournir sur le capital*, et la norme IFRS 7 – *Instruments financiers : informations à fournir*, applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2007. Il en est de même pour les interprétations IFRIC 8 – *Champ d'application d'IFRS 2*, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} mai 2006 et IFRIC 9 – *Réévaluation des dérivés incorporés* applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2006. Cependant, le groupe ne réalise aucune transaction qui rentre dans le champ de ces deux dernières interprétations .

Le groupe a adopté l'amendement IAS 19 – *Avantages au personnel* qui s'est traduit par une modification des notes annexes correspondantes. Le groupe a également adopté IFRIC 4 – *Determining whether an arrangement contains a lease*. Cette application n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.

Toutes les normes et interprétations publiées par l'IASB ou l'IFRIC depuis le 31 mars 2006 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du groupe Rémy Cointreau

En application de IFRS 5, les états financiers des exercices clos au 31 mars 2006 et 31 mars 2005 (compte de résultat et tableau des flux de trésorerie) utilisés en comparatif dans le présent document ont fait l'objet de reclassements subséquents concernant les activités cédées ou en cours de cession.

1.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers et dont la révision ultérieure pourrait affecter les résultats futurs. Ceci est particulièrement le cas sur les valorisations ci-dessous.

Marques :

Le groupe teste au moins une fois par an la valeur comptable des marques et des actifs associés. La méthode principale de valorisation est fondée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs. Ces derniers sont estimés sur la base de plans à moyen terme validés par le conseil d'administration. De nombreux facteurs externes peuvent impacter la réalisation effective de ces plans.

Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi :

La valorisation de ces engagements est déterminée par l'utilisation de méthodes actuarielles impliquant des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, etc.. Compte tenu du caractère long terme de ces engagements, toute modification de ces hypothèses peut faire varier la valorisation de manière significative.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'action :

Le calcul de la charge correspondante (IFRS 2) implique de prendre des hypothèses en matière de volatilité de l'action, taux de dividende, taux de rotation, et atteinte de critères de performance.

Instruments financiers dérivés :

La valorisation des instruments financiers dérivés détenus de manière courante par le groupe, majoritairement de nature optionnelle, est effectuée selon les méthodes en vigueur sur les marchés financiers. Il est cependant rappelé que les valorisations sont faites par rapport aux données de marché à la date de clôture. L'évolution constante des marchés financiers est susceptible de faire rapidement varier ces valeurs.

Provisions pour risques :

La comptabilisation des provisions pour risques, destinées généralement à couvrir le paiement d'indemnités dans le cas de litiges avec des tiers, implique que la direction du groupe estime le degré de probabilité associé à ce risque ainsi que l'issue des négociations, transactions ou procédures légales qui sont ou seraient entreprises avec les tiers concernés.

1.2 Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par intégration globale, les filiales d'importance significative dans lesquelles Rémy Cointreau contrôle, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote ou exerce un contrôle de fait, même en l'absence de tout lien en capital (entités "ad-hoc", voir également la note **1.22**).

Les entités sous influence notable sont consolidées par mise en équivalence. La notion d'influence notable est présumée lorsque le groupe dispose de droits de vote compris entre 20% et 50%.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans chacun des pays concernés, sont retraités préalablement à leur consolidation pour assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

Toutes les transactions d'importance significative entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe sont éliminés.

1.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe Rémy Cointreau sont présentés en euro qui est la devise fonctionnelle de la société Rémy Cointreau S.A. Les bilans des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro aux cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat sont convertis aux cours de change moyens de l'exercice. Les écarts qui en résultent sont enregistrés dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion" jusqu'à la vente ou à la liquidation des filiales concernées.

1.4 Opérations en devises

Conformément à IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères", les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées dans chaque entité consolidée aux cours de change de leur monnaie fonctionnelle prévalant à la date de transaction. Le solde des actifs et passifs en devises étrangères est converti aux cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts qui en résultent sont portés au résultat et affectés soit en résultat opérationnel, soit en résultat financier selon la nature des transactions sous-jacentes.

Ce traitement s'applique aussi aux transactions entre sociétés du groupe, à l'exception des transactions qualifiées de financement à long terme pour lesquelles les écarts résultant des variations des cours de change sont enregistrées en capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Le groupe Rémy Cointreau réalise environ 70% de son chiffre d'affaires hors de la zone euro alors que la production et les autres coûts sont majoritairement situés dans cette zone. A ce titre, le résultat opérationnel du groupe est fortement exposé aux effets des variations des cours des monnaies étrangères. A des fins de couverture de ce risque de change, le groupe utilise fréquemment des instruments financiers dérivés et plus précisément des contrats d'options.

Lorsqu'ils sont qualifiés de couverture au sens de la norme IAS 39, ces instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan pour leur valeur de marché à la clôture. La variation de valeur des instruments est enregistrée :

- en marge brute pour la part efficace de la couverture des créances et dettes commerciales en solde à la date de clôture;
- en capitaux propres dits "recyclables" pour la part efficace de la couverture des flux de trésorerie futurs, ces montants étant "recyclés" en marge brute (pour des flux commerciaux) ou en résultat financier (pour les autres flux) au fur et à mesure de la concrétisation des flux objets de la couverture;
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture des flux de trésorerie futurs, incluant la variation de valeur temps des contrats d'options.

Le résultat de change effectivement réalisé pendant la période est enregistré au même niveau que les flux correspondants (donc en marge brute pour la partie concernant les flux commerciaux).

Les instruments dérivés sont également l'objet de la note **1.10.d**.

1.5 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition.

Conformément à IFRS 3 "Regroupement d'entreprises", les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ces tests, les écarts d'acquisitions sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie.

1.6 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend essentiellement la valeur des marques identifiées lors des acquisitions opérées par le groupe.

Les dépenses occasionnées par la création de nouvelles marques ou le développement de marques existantes et tous les frais relatifs au dépôt et à la protection juridique des marques sont systématiquement pris en charge au cours de l'exercice où ils sont encourus.

Les marques inscrites au bilan du groupe Rémy Cointreau ne font pas l'objet d'amortissement puisqu'elles sont protégées juridiquement, qu'elles permettent de générer des résultats supérieurs à ceux de produits identiques sans marque et qu'elles ont une durée de vie non limitée dans le temps.

Dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum à chaque clôture annuelle, le groupe pratique des tests de valeur de ses marques. Ces tests sont décrits à la note **1.8**.

Des droits de distribution associés à des marques ont été également constatés lors d'acquisitions opérées par le groupe. Ces droits, lorsque leur durée n'est pas limitée dans le temps, ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de valeur conjointement aux marques auxquelles ils sont associés.

Le groupe Rémy Cointreau n'immobilise aucun frais d'étude et de développement.

Pour les autres immobilisations incorporelles, les durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|--|---------------|
| • droits au bail | durée du bail |
| • coût d'acquisition des licences de logiciel
et des frais directs de mise en place ou d'amélioration | 3 à 7 ans |

1.7 Immobilisations corporelles

a) Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les valeurs brutes des immobilisations corporelles correspondent à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

La valeur des immobilisations n'incorpore aucun frais d'emprunt.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charge dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement telles que définies par la norme IAS 17 "Contrats de location" sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché, si elle est inférieure. La dette correspondante est enregistrée en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

b) Amortissement

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition sous déduction d'une éventuelle valeur résiduelle.

Le groupe Rémy Cointreau détient essentiellement des immobilisations destinées à la production qui, étant utilisées jusqu'à la fin de leur vie, n'ont aucune valeur résiduelle significative.

Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité estimées des différentes catégories d'immobilisations, durées pendant lesquelles il est estimé que ces immobilisations procureront des avantages économiques au groupe.

Constructions, selon les composants	10 à 75 ans
Alambics, fûts, cuves	35 à 50 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériels informatique	3 à 5 ans
Autres immobilisations	5 à 10 ans

1.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et systématiquement à chaque clôture annuelle pour les actifs à durée de vie indéfinie (les marques et certains droits de distribution, voir note 1.6).

Lorsque le test de valeur révèle que la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable et que cette perte de valeur est jugée durable, une dépréciation est constatée en compte de résultat au poste "Provision pour dépréciation d'actifs".

Lors de ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Pour le groupe Rémy Cointreau, la structure des UGT est fondée sur le portefeuille de marques. Chaque marque ou groupe de marques correspond à une UGT dès lors que chacune de ces marques génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres marques ou groupes de marques.

Les tests de valeur consistent à rapprocher la valeur comptable des marques et des autres actifs qui leur sont associés, de leur valeur actuelle, celle-ci s'entendant comme la plus élevée de la valeur d'usage ou de la valeur vénale diminuée des coûts de sortie éventuels.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le groupe, la valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur valeur de marché estimée nette des coûts de cession, si cette dernière est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

La méthode principale pour estimer la valeur d'usage est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (hors frais financiers) générés par l'utilisation de chaque marque. Les flux de trésorerie sont estimés sur la base de plans à moyen terme (5 à 10 ans) validés par le conseil d'administration. La valeur terminale est déterminée par application d'un taux de croissance à l'infini. Les taux d'actualisation sont différenciés par marque et intègrent une prime de risque propre à chaque activité.

Au 31 mars 2007, les hypothèses retenues comprenaient :

- des taux d'actualisation avant impôt de 8,7% à 10,8%,
- un taux de croissance à l'infini de 2%.

Lorsque des transactions récentes ont eu lieu sur des actifs similaires, les multiples constatés sont utilisés pour déterminer leur valeur vénale.

1.9 Stocks

Les stocks sont évalués conformément à la norme IAS 2 "Stocks".

Les stocks sont comptabilisés comme tels lorsque les risques et avantages ont été transférés au groupe Rémy Cointreau. L'application de ce principe, qui fait partie du cadre conceptuel des IFRS, conduit à reconnaître des stocks physiquement et juridiquement détenus par des tiers. La contrepartie de ces stocks est généralement enregistrée en dettes fournisseurs.

La majeure partie des stocks détenus par le groupe Rémy Cointreau consiste en des eaux-de-vie (cognac, brandy, rhum) et des vins (champagne) en cours de vieillissement. Ces stocks peuvent être détenus pendant des périodes allant de 3 à plus de 70 ans. Ils restent classés en actifs courants selon les usages de la profession. Leur prix de revient est calculé selon les usages de la profession dès lors qu'ils sont conformes à la norme IAS 2.

La partie de ces stocks provenant des vignobles détenus ou exploités en direct par le groupe est non significative.

Le prix de revient des stocks en cours de vieillissement n'inclut pas les frais financiers supportés pendant la période de vieillissement. Ces frais financiers sont pris en charge financière pendant la période où ils sont encourus.

La valeur des stocks en cours de vieillissement varie chaque année par l'imputation des frais de production directement engagés par le processus de vieillissement ainsi que par la constatation des phénomènes d'évaporation. Pour évaluer leur valeur de réalisation, il est tenu compte du prix de vente des produits finis qui seraient élaborés avec ces stocks.

Les stocks de produits finis sont évalués au plus bas du prix de revient, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, ou de la valeur nette de réalisation.

1.10 Actifs et passifs financiers

L'évaluation des actifs et passifs financiers est réalisée conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers: comptabilisation et évaluation", telle qu'approuvée par l'Union Européenne le 19 novembre 2004 et ses amendements subséquents.

a) Créances et dettes commerciales

Les créances et dettes commerciales, dont la maturité est généralement inférieure à 3 mois, sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances client font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

b) Titres de participation non consolidées

Ces titres appartiennent à la catégorie "Actifs disponibles à la vente" (AFS) définie par IAS 39 et doivent être enregistrés pour leur valeur de réalisation à la clôture, les variations de valeur étant enregistrés :

- directement en capitaux propres jusqu'à la date effective de réalisation dans le cas général;
- en provision pour dépréciation dans le résultat financier lorsque la perte de valeur est jugée irréversible.

Pour le groupe Rémy Cointreau, les titres figurant à ce poste sont des participations non stratégiques, conservées pour des raisons historiques et qui ne sont pas cotées sur un marché organisé.

c) Titres comptabilisés selon l'option de juste valeur

Lors de la cession des titres de la société Bols Sp.z.o.o, en août 2005, le groupe Rémy Cointreau a reçu des titres de la société CEDC, cotée au NASDAQ et à Varsovie et qui sont valorisés à la juste valeur par le compte de résultat. La variation de valeur de ces titres est enregistrée en résultat financier, tout comme les plus ou moins values de cession.

Cette participation est gérée par le groupe sur la base de sa valeur de marché afin d'en gérer au mieux la liquidité. La valeur de marché fait l'objet d'un suivi et d'un reporting quotidien auprès du directeur financier.

d) Instruments financiers dérivés

Le groupe utilise couramment des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa politique de couverture du risque de change et du risque de taux d'intérêt. Le groupe a mis en oeuvre les procédures et la documentation nécessaires pour justifier la mise en oeuvre d'une comptabilisation de couverture au sens de IAS 39.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sur les cours de change sont enregistrées selon les modalités précisées en note 1.4. La variation de valeur des instruments de couverture du risque de taux (principalement des achats de caps) est enregistrée en capitaux propres recyclables pour la variation de valeur intrinsèque des instruments qualifiés de couverture, en résultat financier pour la variation de valeur temps des instruments qualifiés de couverture et la variation de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture.

Le groupe peut ponctuellement détenir également des instruments dérivés :

- issus d'opérations de cessions (note 6.2) ;
- des contrats portant sur des titres Rémy Cointreau (notes 9.4 et 9.5).

e) Emprunts et dettes financières

Sur les exercices présentés dans ce document, les emprunts et dettes financières du groupe sont principalement :

- des Titres Subordonnés à Durées Indéterminée (TSDI) dont l'amortissement s'est terminé en mai 2006;
- des Obligations Convertibles en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) échues en avril 2006;
- deux emprunts obligataires non convertibles ;
- les tirages sur des lignes de crédit dans le cadre d'une syndication bancaire ;
- les tirages sur des lignes de crédit non confirmées.

Les TSDI ayant été cédés à un Fonds Commun de Créance (FCC) en mai 1996, l'application d'IAS32/39 ainsi que IAS 27 conduit à consolider le FCC en tant qu'entité ad-hoc. Dans le bilan consolidé du groupe Rémy Cointreau, le TSDI est donc éliminé et la dette financière propre au FCC est comptabilisée.

Conformément à IAS 32/39, l'OCEANE a été comptabilisée en deux parties :

- une composante dette financière correspondant à la valeur actuelle de la dette au taux du marché à la date de l'émission;
- une composante capitaux propres, par différence entre le nominal de l'émission et la valeur attribuée à la partie dette, qui correspondant à la valorisation de l'option de conversion des obligations en actions à la date d'émission.

Les frais d'émission relatifs à l'OCEANE ont été affectés pro-rata aux deux composantes.

La partie enregistrée en capitaux propres est figée depuis l'émission, quelle que soit l'évolution du cours de l'action Rémy Cointreau. La partie dette financière est traitée selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui prend en compte la prime de remboursement potentiellement associée à l'OCEANE.

Les ressources financières autres que l'OCEANE, y compris la dette du FCC, sont enregistrées à leur valeur nominale nette des frais encourus lors de leur mise en place qui sont comptabilisés en résultat financier selon un calcul actuariel (méthode du taux d'intérêt effectif), sauf pour ceux liés à la syndication bancaire qui sont amortis linéairement sur la durée du contrat.

f) Engagements d'achat de titres de minoritaires

Les engagements d'achat de titres de minoritaires doivent être présentés au bilan selon IAS 39. Le groupe Rémy Cointreau était concerné par un tel engagement dans le cadre de sa participation à 50% dans la société Bols Sp.z.o.o. en Pologne. Cet engagement a été valorisé à 50,9 millions d'euros lors de la première application des normes IAS 32/39 au

1er avril 2005. Toutefois, la société ayant été cédée par la suite, il n'apparaît plus dans les états financiers des périodes suivantes.

1.11 Trésorerie et équivalents

Ce poste comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regards des critères prévus par IAS 7.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dette financière à court terme.

1.12 Impôts différés

En application de la norme IAS12, le groupe constate des impôts différés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales dans les comptes des entités consolidées.

Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt légal en vigueur à la date où la différence temporaire s'inversera, qui est généralement celui de l'exercice en cours ou celui de l'exercice suivant, lorsqu'il est certain. Les effets des changements de taux sont enregistrés dans la charge d'impôt de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Pour le groupe Rémy Cointreau, la principale source d'imposition différée est la différence entre la valeur des marques dans les comptes consolidés, provenant le plus souvent de l'imputation des écarts de première consolidation, et leur valeur fiscale qui est généralement nulle.

Conformément à IAS 12, il est également constaté un passif d'impôt de distribution sur la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres des sociétés mises en équivalence. Dans le cas d'entités intégrées globalement, le passif d'impôt de distribution n'est constaté qu'à hauteur des distributions qui sont certaines à la date de clôture.

Les économies d'impôts résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrés en impôts différés actifs et dépréciés selon la probabilité d'utilisation.

Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôt est estimée en appliquant au résultat avant impôts, un taux d'impôt effectif projeté sur base annuelle, entité par entité.

1.13 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée dès lors que le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est hautement probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de provisions passées au titre de restructurations, la prise en compte n'a lieu que lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que la société pense nécessaire pour éteindre l'obligation. En pratique, lorsque la date attendue du dénouement de l'obligation est supérieure à 12 mois, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul actualisé dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

1.14 Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays, Rémy Cointreau participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite et d'autres prestations postérieures à l'emploi, à cotisations ou à prestations définies. Les actifs des régimes de retraite pré-financés sont gérés dans des fonds distincts par des gestionnaires indépendants ou des compagnies d'assurance.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le groupe sont celles édictées par la norme IAS 19.

En application de cette norme :

- les charges liées aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au fur et à mesure de leur paiement ;
- les engagements de chaque régime à prestations définies sont déterminés par des actuaires, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont basés sur des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel

et de projection des augmentations de salaires. Ils tiennent compte de la situation économique de chaque pays. Les taux d'actualisation utilisés sont les taux d'intérêt d'Etat dont l'échéance est proche de la maturité du passif évalué.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies concernent :

- les engagements relatifs au fonds de pension de la société Bols en Hollande jusqu'au 31 mars 2006,
- les engagements de régime de retraite à charge du groupe en Allemagne et à la Barbade,
- les indemnités de fin de carrière et médailles du travail dues en France au titre des conventions collectives,
- les engagements afférents aux régimes de santé post emploi,
- les autres engagements de retraite complémentaire à prestations définies accordés par le groupe.

Dans certaines sociétés du groupe, des régimes de préretraites sont en cours, comptabilisés en indemnités de rupture de contrat de travail.

Les écarts actuariels pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies générés à compter du 1^{er} avril 2004 sont également imputés aux capitaux propres ("total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres"). Les pertes et gains actuariels correspondent aux écarts d'expérience par rapport aux hypothèses, et à l'effet des changements d'hypothèses.

1.15 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net inclut les ventes de gros des produits finis correspondant aux marques de vins et spiritueux commercialisés par le groupe :

- aux sociétés de distribution constituant le réseau Maxxium, dont Rémy Cointreau détient 25%,
- à des distributeurs,
- à des agents,
- à des grossistes (marché nord-américain principalement).

Ces ventes sont comptabilisées sur la base du transfert des risques et avantages au client qui est généralement la date d'expédition.

Les montants enregistrés sont hors droits et taxes et correspondent aux tarifs en vigueur avec les différents clients. Dans le cas des ventes faites à des grossistes, le chiffre d'affaires est comptabilisé net de provisions constituées au titres de remises, rabais ristournes et de différentes formes de coopération commerciale lorsqu'elles s'analysent comme une réduction du prix final payé par le client en contrepartie de la marchandise vendue.

Certains produits annexes à la commercialisation de marques de vins et spiritueux (sous-traitance, négoce de produits non alcoolisés) sont enregistrés en "Autres produits et charges" pour leur montant net dès lors qu'ils ne participent pas de l'activité principale du groupe.

1.16 Définition de certains indicateurs

a) Résultat opérationnel courant, résultat opérationnel, résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession

Le résultat opérationnel courant comprend l'ensemble des éléments relatifs aux activités du groupe à l'exception :

- Du résultat opérationnel des activités qui ont été cédées au cours de l'exercice où dont la cession fait l'objet de plans confirmés validés par le conseil d'administration. Le résultat opérationnel correspondant est reclassé dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession" avec les autres éléments de résultat relatifs à ces activités.
- Des éléments dont la nature, la fréquence et le montant ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités courantes du groupe et qui affectent la comparabilité des exercices. Il s'agit notamment des provisions pour dépréciation des marques et autres éléments d'actif immobilisé enregistrées à la suite des tests de valeur (voir note 1.8), des provisions pour restructurations, des plus ou moins values de cession significatives d'éléments d'actifs autres que ceux relatifs aux activités cédées ou en cours de cession.

b) Résultat Brut d'Exploitation (EBITDA)

Cet agrégat qui est utilisé notamment dans le calcul de certains ratios, est calculé de la manière suivante : résultat opérationnel courant + réintégration de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles de la période + réintégration de la charge liées aux plans d'options et assimilés + dividende versé pendant la période par les entreprise associées.

c) Endettement net

Cet agrégat qui est utilisé notamment dans le calcul de certains ratios, est calculé de la manière suivante : dette financière à long terme + dette financière à court terme et intérêts courus - trésorerie et équivalents.

d) Capitaux employés

Cet agrégat est utilisé pour le calcul de la rentabilité des capitaux employés par activité et en total pour le groupe. La rentabilité des capitaux employés (ou "ROCE") est calculée en rapportant le résultat opérationnel courant de l'exercice au montant des capitaux employés à la date de clôture. Ce ratio est un des principaux indicateurs de mesure de la performance pour chaque activité.

Le montant des capitaux employés comprend :

- immobilisations incorporelles sauf marques et droits de distribution
- immobilisations corporelles
- stocks
- le poste clients et autres créances d'exploitation à l'exclusion des éléments relatifs à la TVA et aux droits d'accises
- net du poste fournisseurs et autres dettes d'exploitation à l'exclusion des éléments relatifs à la TVA et aux droits d'accises
- net des provisions pour risques et charges à l'exclusion de celles relatives aux litiges fiscaux, aux opérations cédées ou en cours de cession et à l'indemnité Maxxium.

Par ailleurs, les données comparatives sont systématiquement retraitées des éléments relatifs aux activités cédées au cours des périodes subséquentes.

1.17 Ventilation par secteur

Conformément aux dispositions de IAS1 et IAS14, le groupe Rémy Cointreau présente certains éléments de ses états financiers consolidés détaillés par "secteur" d'activité ou géographique.

a) Secteur d'activité

La ventilation de premier niveau choisie par le groupe est le secteur d'activité. Chaque activité regroupe les marques qui présentent des profils similaires en terme de processus industriel, de rentabilité, de risque. Ces regroupements sont : Cognac, Liqueurs & Spiritueux, Champagne, Marques partenaires.

La catégorie "Marques partenaires" regroupe les marques pour lesquelles le groupe n'est impliqué dans aucun processus industriel mais agit uniquement en tant que distributeur intermédiaire.

Les éléments qui ne sont pas directement attribuables à une marque ou à une catégorie sont répartis par marque ou par catégorie selon des clés analytiques faisant notamment intervenir la part de chaque marque ou de chaque catégorie dans le chiffre d'affaires en base annuelle.

Ainsi, en cas de reclassement en "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession", certains frais communs préalablement alloués aux activités concernées sont ré-alloués aux activités poursuivies.

b) Secteur géographique

La ventilation par zone géographique constitue la ventilation de second niveau. La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se fait selon la zone de destination des marchandises vendues. La ventilation des éléments de bilan se fait selon la zone géographique des entités qui portent ces éléments.

Le détail des zones géographiques présentées est : Europe, Amériques, Asie et autres. "Asie et autres" regroupe l'Asie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique.

1.18 Actions auto-détenues

Les actions Rémy Cointreau détenues par le groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition.

Depuis 15 novembre 2005, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société Rémy Cointreau a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 1er avril 2005.

A chaque clôture, les titres Rémy Cointreau détenus par le biais du compte de liquidité ainsi que les résultats dégagés au cours de l'exercice sur les transactions conduites par le gestionnaire du contrat sont portés en déduction des capitaux propres. La partie trésorerie du compte de liquidité est classée en "Autres actifs financiers".

1.19 Plans d'options de souscription, d'achat ou attribution gratuite d'actions

Conformément à IFRS 2 "Païement fondé sur des actions", les plans accordés après le 7 novembre 2002 donnent lieu à la comptabilisation d'une charge relative à l'estimation de l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans. La contrepartie de la charge classée en "Frais administratifs" est une augmentation des réserves.

- pour les plans d'option : l'avantage est évalué le jour de l'attribution de chaque plan en utilisant un modèle binomial et il est réparti linéairement sur la période d'acquisition des droits (4 ans),
- pour les plans d'actions gratuites : la valorisation est basée sur le cours de l'action au jour de l'attribution et sur l'estimation des dividendes versés pendant la période d'acquisition des droits, pondérés par l'espérance de réalisation des critères d'attribution définitifs. L'avantage est réparti linéairement sur la période d'acquisition des droits (2 ans).

1.20 Résultat par action

Le résultat par action simple est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice sous déduction des actions auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres et augmenté des actions correspondant aux obligations convertibles dont la conversion est certaine.

Le résultat par action dilué est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice sous déduction des actions auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres et majoré:

- du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existantes au sein des différents plans d'options de souscription d'actions non encore prescrits à la date de clôture.
Conformément à IAS 33, les fonds provenant de la levée théorique des options de souscription des plans sont présumés affectés dans le calcul au rachat d'actions au prix du marché.
- du nombre total d'actions qui serait potentiellement émis si les porteurs de l'OCEANE exerçaient leur option de conversion.
Pour le calcul du résultat par action dilué, le résultat est corrigé de l'économie des frais financiers (net d'impôt) qui résulterait de la conversion de l'OCEANE.

Dans le cas où le résultat par action dilué est supérieur au résultat par action simple, le résultat par action dilué est ramené au niveau du résultat par action simple.

1.21 Activités cédées ou en cours de cession

Lorsqu'une société ou une activité ont été qualifiées d'activité en cours de cession à la date de clôture selon les critères de IFRS 5, les actifs et passifs directement liés à l'opération en cours et qui seront transférés lors de la cession effective sont reclassés en "Actifs destinés à être cédés" ou "Passifs destinés à être cédés" uniquement pour l'exercice en cours.

Lorsqu'une société ou une activité qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ont été cédées au cours de la période ou sont classés en actifs destinés à être cédés :

- chaque ligne de la contribution au résultat de cette société ou activité pour les périodes de comparaison est reclassée dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession". Un reclassement similaire est effectué dans le tableau des flux de trésorerie en utilisant les lignes : "Impact des activités cédées ou en cours de cession" au niveau des flux d'exploitation.

- chaque ligne de la contribution au résultat de cette société ou activité jusqu'à la date de cession est reclassée dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession" pour la période au cours de laquelle la cession a lieu. Un reclassement similaire est effectué dans le tableau des flux de trésorerie en utilisant les lignes : "Impact des activités cédées ou en cours de cession" au niveau des flux d'exploitation.
- le résultat dégagé sur la transaction de cession, net des frais de transactions et des impôts est également enregistré dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession". Dans le tableau des flux de trésorerie, on distingue, la trésorerie reçue en contrepartie de la vente nette des frais encourus sur la transaction, classés en flux sur investissements, et l'effet éventuel de la dé-consolidation de la trésorerie détenue par l'entité cédée, classé en flux de financements.

Les frais directs liés à l'opération de cession en cours qui sont engagés de manière irrévocable à la date de clôture sont enregistrés dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession". Un reclassement similaire est effectué dans le tableau des flux de trésorerie en utilisant la ligne : "Impact des activités cédées ou en cours de cession", au niveau des flux sur investissements.

1.22 Consolidation des coopératives

Depuis le 1er avril 2003, le groupe Rémy Cointreau consolide, en tant qu'entités ad-hoc, deux coopératives de vieillissement d'eaux-de-vie (Prochacoop et Champaco devenues Alliance Fine Champagne suite à la fusion de ces deux coopératives intervenue le 28 février 2005). Alliance Fine Champagne (AFC) est consolidée en intégration globale, pour le périmètre des opérations relatives à Rémy Cointreau.

En avril 2005, CLS Rémy Cointreau a transféré à AFC ses engagements d'achat et la gestion directe des contrats triennaux d'approvisionnement conclus entre CLS Rémy Cointreau et les bouilleurs de crus. Sur la base de l'analyse des modes opératoires définis pour la gestion de ces contrats et de la formule de prix applicable lors de la livraison, il a été considéré que les risques et avantages relatifs aux stocks d'eaux-de-vie détenus chez les bouilleurs de crus sont transférés à AFC (et donc à CLS Rémy Cointreau) dès lors que les eaux-de-vie ont passé les tests qualitatifs menés par Rémy Cointreau et que le bouilleur de cru a souscrit ses parts sociales de la coopérative sur ses engagements de livraison.

De ce fait, les engagements d'achat transférés à AFC ont été comptabilisés en stock avec une contrepartie fournisseurs à compter du 1^{er} avril 2005, après avoir été préalablement retraités conformément aux principes comptables du groupe Rémy Cointreau.

1.23 Consolidation de la JV Maxxium

Le groupe Rémy Cointreau détient 25% du joint-venture de distribution Maxxium BV auquel il est lié par un accord stratégique de distribution impliquant 3 autres partenaires (The Edrington Group, Beam Global Brands, Vin & Sprit).

L'accord conclu avec Maxxium prévoit des règles spécifiques de partage du résultat de Maxxium BV entre les partenaires dont la conséquence est que le résultat et le dividende correspondant ne sont pas répartis selon le pourcentage juridique de chaque partenaire (25%).

A chaque fin d'exercice, le résultat théorique affecté à chaque partenaire est calculé selon une formule contractuelle. Ce résultat est comparé à celui effectivement réalisé par Maxxium sur le portefeuille de produit de chaque partenaire. L'écart, positif ou négatif, dénommé "excess (short) contribution", net d'impôts, vient augmenter ou diminuer la part égalitaire revenant à chaque partenaire qui est elle-même représentative du dividende qui sera distribué à chacun.

En raison de la répartition géographique des ventes de son portefeuille de marques dans le joint-venture, Rémy Cointreau est, depuis l'exercice clos au 31 mars 2006, structurellement en situation "d'excess contribution". Une analyse économique de cet "excess contribution" conduit à en redistribuer une partie aux marques. Lors de la mise en équivalence du joint-venture, Rémy Cointreau enregistre cette partie en résultat opérationnel courant et impôts. Le solde est maintenu en résultat des sociétés mise en équivalence ainsi que la part égalitaire du résultat.

Le 23 novembre 2006, Rémy Cointreau a notifié sa décision de dénoncer, à effet du 30 mars 2009, l'Accord Global de Distribution avec Maxxium (voir note **5.1.2**).

2 VARIATIONS DE PERIMETRE

2.1 Activités cédées au cours de la période

2.1.1 Cession d'un ensemble de marques de liqueurs et spiritueux ("Lucas Bols")

Le 11 avril 2006, le groupe Rémy Cointreau a signé avec un fonds d'investissement un contrat de vente portant sur la cession d'un ensemble de marques comprenant essentiellement les liqueurs italiennes (Galliano, Vaccari), les liqueurs Bols, les genièvres Bols, Bokma, Hartevelt et autres liqueurs hollandaises. Le nouvel ensemble a pris le nom de Lucas Bols BV. Cette cession a été comptabilisée avec un effet rétro-actif au 1^{er} avril 2006.

L'opération de cession s'est traduite par des cessions de marques, de titres et de stocks. La transaction a été réglée en numéraire pour un montant de 158,5 millions d'euros et est assortie d'un crédit vendeur de 50,0 millions d'euros de nominal. Ce crédit vendeur porte intérêts et comporte une clause de remboursement anticipé à l'initiative de l'emprunteur qui conditionne le montant du remboursement. Le résultat de cession est indiqué en note 21.

Le compte de résultat des activités cédées avait déjà été reclassé ligne par ligne au poste "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession" pour les exercices clos au 31 mars 2006 et au 31 mars 2005. Les éléments de bilan correspondants (principalement les marques constatées lors des acquisitions ainsi que l'impôt différé y afférent et les stocks) avaient été reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés dans le bilan de l'exercice clos au 31 mars 2006.

2.1.2 Cession de Cognac de Luze

Le 25 juillet 2006, le groupe Rémy Cointreau a finalisé la cession de la marque Cognac de Luze à un opérateur local du secteur du Cognac. Cette transaction, qui inclut la cession des stocks rattachés à cette marque, a été réglée en numéraire pour un montant total de 8,3 millions d'euros. Cette cession a été comptabilisée avec un effet rétro-actif au 30 juin 2006. Le résultat de cession est indiqué en note 21.

Le compte de résultat des activités cédées avait déjà été reclassé ligne par ligne au poste "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession" pour les exercices clos au 31 mars 2006 et au 31 mars 2005. Les éléments de bilan correspondants (principalement les stocks) avaient été reclassés en actifs destinés à être cédés dans le bilan de l'exercice clos au 31 mars 2006.

2.1.3 Cession de Bols Hungary

Le 12 juillet 2006, le groupe Rémy Cointreau a conclu la cession de la société de distribution Bols Hungary Kft à la société Central European Distribution Corporation (CEDC) pour un montant en numéraire de 15,4 millions d'euros. Le résultat de cession est indiqué en note 21.

Le compte de résultat des activités objets de la cession a été reclassé ligne par ligne au poste "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession" pour les exercices clos au 31 mars 2006 et au 31 mars 2005.

Les données reclassées sont les suivantes :

Comptes de résultat:

(en millions d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	17,7	14,6
Marge brute	9,1	9,4
Frais commerciaux	(6,8)	(5,7)
Résultat opérationnel courant	2,3	3,7
Résultat financier	0,1	-
Impôt sur les bénéfices	(0,4)	(0,7)
Résultat net	2,0	3,0

Information sectorielle par activité:

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant	
	2006	2005	2006	2005
Cognac	(0,1)	(0,1)	(0,4)	-
Liqueurs et spiritueux	(7,5)	(6,6)	(2,0)	(2,3)
Champagne	-	-	(0,1)	-
Marques partenaires	(10,1)	(7,9)	0,2	(1,4)
Total	(17,7)	(14,6)	(2,3)	(3,7)

Information sectorielle par zone géographique:

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	
	2006	2005
Europe	(17,7)	(14,6)
Total	(17,7)	(14,6)

2.2 Actifs et passifs destinés à être cédés

Conformément à IFRS 5, des actifs significatifs dont la cession est envisagée de façon ferme à la date de clôture sont reclassés au poste "actifs destinés à être cédés". Les passifs directement associés à ces éléments sont également reclassés au poste "passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés". Les actifs cessent d'être amortis à partir de leur date de reclassement. Les actifs reclassés sont ramenés à la valeur estimée de réalisation lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable.

Au 31 mars 2007, il s'agit :

- De deux ensembles immobiliers d'une valeur nette comptable totale de 12,6 millions d'euros mis en vente suite à la décision de regrouper les opérations champagne du groupe sur un seul site à Reims (France). Ces deux lots font l'objet de promesses de vente signées en juin 2006 et décembre 2006.
- D'un site industriel actuellement utilisé dans le cadre de la production du brandy St Rémy à Machecoul (France) mis en vente dans le cadre des restructurations engagées lors de l'exercice précédent. Une promesse de vente portant sur une partie du terrain a été signée en mars 2007. La valeur nette comptable de l'ensemble est de 1,3 millions d'euros.
- D'un stock d'armagnac lié à l'activité de la marque Clés de Ducs qui est en cours de cession à la date de clôture. Compte tenu de la transaction envisagée, le stock a fait l'objet d'une dépréciation de 1,9 millions d'euros enregistrée au poste "résultat des activités cédées ou en cours de cession".

Tous les éléments présentés dans ces postes au 31 mars 2006 ont fait effectivement l'objet de cession au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007 (voir note 2.1)

(en millions d'euros)	2007	2006
Éléments relatifs à la cession "Lucas Bols":	-	-
- Marques et droits de distribution	-	188,2
- Part dans une entreprise associée	-	3,6
- Impôts différés actif	-	3,8
- Stocks	-	4,6
Stocks relatif à la marque Cognac de Luze	-	3,8
Stocks relatif à la marque Clés des Ducs	3,5	-
Ensembles immobiliers Reims	12,6	-
Site industriel Machecoul	1,3	-
Total actif	17,4	204,0
Éléments relatifs à la cession "Lucas Bols":	-	-
- Impôts différés passifs (sur marques)	-	52,7
- Provisions pour risques et charges	-	12,8
Total passif	-	65,5

3 MARQUES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Marques	Droits de distribution	Autres	Total
Valeur brute au 31 mars 2005	960,1	14,8	23,1	998,0
Acquisitions	-	0,8	0,6	1,4
Cessions, mises au rebut	-	-	(0,7)	(0,7)
Reclassement en actifs destinés à être cédés	(208,5)	(5,4)	-	(213,9)
Variations de périmètre	(128,2)	-	(1,8)	(130,0)
Autres mouvements	-	-	0,3	0,3
Ecart de conversion	0,6	0,4	-	1,0
Valeur brute au 31 mars 2006	624,0	10,6	21,5	656,1
Acquisitions	-	-	1,3	1,3
Variations de périmètre	-	-	(0,1)	(0,1)
Autres mouvements	-	-	0,4	0,4
Ecart de conversion	(0,8)	(0,6)	(0,1)	(1,5)
Valeur brute au 31 mars 2007	623,2	10,0	23,0	656,2
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 mars 2005				
	52,5	7,5	15,3	75,3
Dotations	0,1	0,1	1,9	2,1
Cessions, mises au rebut	-	-	(0,6)	(0,6)
Reclassement en actifs destinés à être cédés	(25,7)	-	-	(25,7)
Variations de périmètre	(23,5)	-	(1,3)	(24,8)
Ecart de conversion	-	0,2	-	0,2
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 mars 2006				
	3,4	7,8	15,3	26,5
Dotations	0,0	0,1	2,0	2,1
Variations de périmètre	-	-	(0,1)	(0,1)
Ecart de conversion	-	(0,3)	(0,1)	(0,4)
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 mars 2007				
	3,4	7,6	17,1	28,1
Valeur nette au 31 mars 2005	907,6	7,3	7,8	922,7
Valeur nette au 31 mars 2006	620,6	2,8	6,2	629,6
Valeur nette au 31 mars 2007	619,8	2,4	5,9	628,1

La rubrique "Autres" comprend principalement des licences des logiciels et des droits au bail.

Les montants enregistrés dans les lignes "reclassement en actifs destinés à être cédés" sont commentés dans la note 2.2. Les lignes "Variations de périmètre" sont relatives à la cession de Bols Sp z.o.o pour 2006 et Bols Hungary KFT pour 2007 (note 2.1.3).

4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions	Autres	En cours	Total
(en millions d'euros)					
Valeur brute au 31 mars 2005	42,3	120,1	187,3	5,2	354,9
Acquisitions	0,1	0,4	7,5	11,6	19,6
Cessions, mises au rebut	(0,8)	(9,7)	(30,4)	-	(40,9)
Variations de périmètre	(0,2)	(4,4)	(12,4)	(0,6)	(17,6)
Autres mouvements	-	0,8	6,8	(7,7)	(0,1)
Ecart de conversion	0,1	0,3	0,5	0,2	1,1
Valeur brute au 31 mars 2006	41,5	107,5	159,3	8,7	317,0
Acquisitions	0,1	1,0	11,5	11,9	24,5
Cessions, mises au rebut	(1,1)	-	(5,7)	(0,1)	(6,9)
Reclassement en actifs destinés à être cédés	(3,6)	(22,3)	(7,1)	-	(33,0)
Variations de périmètre	-	(0,1)	(1,3)	-	(1,4)
Autres mouvements	0,2	5,6	6,3	(13,8)	(1,7)
Ecart de conversion	(0,1)	(0,6)	(0,9)	(0,2)	(1,8)
Valeur brute au 31 mars 2007	37,0	91,1	162,1	6,5	296,7
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 mars 2005	1,1	44,3	113,9		159,3
Dotations	0,5	3,1	8,9	-	12,5
Cessions, mises au rebut	-	(3,2)	(27,1)	-	(30,3)
Variations de périmètre	-	(0,8)	(5,4)	-	(6,2)
Autres mouvements	-	(0,4)	1,1	-	0,7
Ecart de conversion	-	-	0,5	-	0,5
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 mars 2006	1,6	43,0	91,9	0,0	136,5
Dotations	0,1	2,6	8,5	-	11,2
Cessions, mises au rebut	(0,1)	-	(4,1)	-	(4,2)
Reclassement en actifs destinés à être cédés	(0,2)	(12,1)	(5,0)	-	(17,3)
Variations de périmètre	-	0,0	(0,6)	-	(0,6)
Autres mouvements	-	-	-	-	0,0
Ecart de conversion	-	(0,1)	(0,7)	-	(0,8)
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 mars 2007	1,4	33,4	90,0	0,0	124,8
Valeur nette au 31 mars 2005	41,2	75,8	73,4	5,2	195,6
Valeur nette au 31 mars 2006	39,9	64,5	67,4	8,7	180,5
Valeur nette au 31 mars 2007	35,6	57,7	72,1	6,5	171,9

Pour l'exercice clos au 31 mars 2007 :

- Les acquisitions de 24,5 millions d'euros correspondent principalement à des investissements industriels sur les différents sites de production du groupe (Cognac, Angers, Reims). Ce montant inclut des subventions reçues pour 0,5 millions d'euros.
- Les montants reclassés en actifs destinés à être cédés sont commentés en note 2.2.
- Les lignes "Variations de périmètre" sont relatives à la cession Bols Hungary KFT décrite en note 2.1.3 (pour 2006, il s'agissait de la cession de Bols Sp.z.o.o.).

Ces immobilisations sont libres de tout nantissement.

5 PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

La part dans les entreprises associées représente des participations dans des sociétés répondant au principe décrit dans la note 1.2.

(en millions d'euros)	Maxxium	Dynasty	Avandis	Total
Au 31 mars 2005	77,9	32,1	3,6	113,6
Dividendes versés ⁽¹⁾	(3,4)	(3,9)	-	(7,3)
Résultat de la période	4,4	4,1	-	8,5
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-	-	(3,6)	(3,6)
Acquisition	-	8,8	-	8,8
Autres	-	0,2	-	0,2
Ecarts de conversion	0,3	3,1	-	3,4
Au 31 mars 2006	79,2	44,4	-	123,6
Dividendes versés ⁽¹⁾	(4,2)	(1,7)	-	(5,9)
Résultat de la période	6,9	3,3	-	10,2
Acquisition	-	3,1	-	3,1
Ecarts de conversion	(1,0)	(2,8)	-	(3,8)
Au 31 mars 2007	80,9	46,3	-	127,2

⁽¹⁾ Pour Maxxium, dividende prélevé sur la prime d'apport.

5.1 Maxxium

5.1.1 Descriptif général

Le joint-venture de distribution Maxxium B.V. a été créé le 1er août 1999 par un accord stratégique de distribution conclu entre Rémy Cointreau S.A., The Edrington Group et Beam Global Brands. La société suédoise Vin & Sprit, propriétaire de la marque Vodka Absolut, a rejoint Maxxium B.V. en mai 2001. Depuis cette date, Rémy Cointreau détient 25% du capital de Maxxium B.V.

Le joint-venture, qui regroupe environ 40 sociétés de distribution, a son siège en Hollande. Il assure la distribution du portefeuille de marques de Rémy Cointreau dans le monde entier à l'exception principalement des Etats-Unis, des Caraïbes et de certains pays d'Europe de l'est.

En juillet 2005, Fortune Brands, actionnaire de Beam Global Brands a acheté au groupe Pernod Ricard un ensemble de marques qu'il détenait depuis son acquisition du groupe Allied Domecq. L'accord de distribution a fait l'objet d'un avenant afin d'inclure la distribution de certaines de ces marques au sein du joint-venture.

A l'automne 2006, le gouvernement suédois a annoncé son intention de privatiser la société Vin & Sprit. A ce stade, il n'est pas possible d'évaluer l'impact que cette cession pourrait avoir sur la valorisation de Maxxium.

Le 23 novembre 2006, Rémy Cointreau a notifié sa décision de dénoncer, à effet du 30 mars 2009, l'Accord Global de Distribution avec Maxxium. Les conséquences de cet événement sont décrites à la note 5.1.2.

Les relations entre Maxxium B.V. et ses partenaires sont à la fois des relations de distributeur à fournisseur et des relations d'actionnaires. Le chiffre d'affaires réalisé par Rémy Cointreau vers les sociétés de distribution détenues par Maxxium ou vers des clients gérés par ces dernières représente 46,1% du chiffre d'affaires total pour l'exercice clos au 31 mars 2007 (2006 : 43,1% ; 2005 : 42,5%).

Les chiffres clés ci-après sont présentés selon la période de référence de Rémy Cointreau (exercice clos au 31 mars).

Compte de résultat simplifié :

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	1 882,0	1 493,6	1 287,5
dont produits Rémy Cointreau ⁽¹⁾	499,6	440,7	401,9
Résultat opérationnel courant	60,0	28,6	18,4
Résultat net	32,2	22,5	10,9

⁽¹⁾ les données des exercices clos au 31 mars 2006 et 2005 ont été retraitées pour tenir compte des marques cédées (voir note 2.1).

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique:

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Europe	1 142,6	833,3	764,9
Amériques	98,1	80,8	56,2
Asie et autres	641,3	579,5	466,4
Total	1 882,0	1 493,6	1 287,5

Bilan simplifié au 31 mars :

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Immobilisations	300,7	298,2	284,8
Besoin en fonds de roulement	213,4	145,3	184,9
Actif net	514,1	443,5	469,7
Financé par :			
Dettes financières	189,7	126,9	169,8
Capitaux propres	324,4	316,6	299,9
Total	514,1	443,5	469,7

Effectifs fin de période :

	2007	2006	2005
Effectifs Maxxium	2 029	1 979	1 602

Les modalités de partage du résultat de Maxxium B.V. et ses partenaires sont décrites à la note **1.23**.

Les impacts financiers des transactions récurrentes entre Maxxium B.V. et Rémy Cointreau sont décrits dans la note **25** concernant les parties liées.

5.1.2 Sortie de Maxxium

Rémy Cointreau SA. a notifié le 23 novembre 2006, au nom et pour le compte des différentes sociétés du Groupe Rémy Cointreau parties à l'Umbrella Agreement (Accord Global de Distribution) signé avec Maxxium Worldwide BV le 31 mai 2001, la résiliation de cet accord exclusif de distribution avec effet au 30 mars 2009.

Conformément aux termes de l'Umbrella Agreement, le groupe Rémy Cointreau doit verser à Maxxium, au plus tard le 30 mars 2009, une indemnité représentant trois fois 15% du montant des ventes de produits du groupe Rémy Cointreau facturées par le réseau de distribution Maxxium au cours de l'exercice clos au 31 mars 2008.

Conformément aux principes énoncés en note 1.13, cette indemnité a été provisionnée dans les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2007 (notes **13** et **18**). Au 31 mars 2007 le montant de la provision s'élève à 241 millions d'euros et correspond à l'estimation jugée la plus probable de la sortie de ressources attendue après prise en compte d'un effet d'actualisation.

Du fait de la résiliation, la participation du Groupe Rémy Cointreau dans le capital de Maxxium peut prendre fin à tout moment à l'initiative du groupe Rémy Cointreau ou bien, à compter du 31 mars 2009, à celle des trois autres partenaires.

En cas de sortie décidée par Rémy Cointreau, le pacte d'actionnaire prévoit un délai minimum de notification de six mois. A l'issue de ce délai, une deuxième période de six mois s'ouvre qui doit permettre à un tiers extérieur appointé par les parties de déterminer le coût des restructurations à la charge de Rémy Cointreau. Ces coûts viennent en déduction de la valeur de rachat des titres de Rémy Cointreau dans Maxxium. A l'issue de cette deuxième période, Maxxium ou ses actionnaires ont la faculté de racheter les titres au groupe Rémy Cointreau. A défaut de rachat de l'ensemble des titres par Maxxium ou ses actionnaires, le groupe Rémy Cointreau aura la faculté de convoquer une assemblée des actionnaires afin de provoquer la dissolution de Maxxium.

A compter du 31 mars 2009 (lendemain de la date de sortie de l'Accord Global de Distribution), les actionnaires de Maxxium auront toutefois la faculté de notifier au Groupe Rémy Cointreau sa sortie de Maxxium. La sortie de Rémy Cointreau se réaliserait alors par le rachat des titres de Rémy Cointreau à l'issue d'un délai de six mois à compter de la date de notification des actionnaires de Maxxium à Rémy Cointreau.

Dans tous les cas la valeur de rachat des titres est déterminée selon la formule suivante : situation nette consolidée ajustée de la variation de valeur des écarts d'acquisition (goodwill), minorée des dividendes contractuellement dus aux actionnaires et des coûts de restructuration à charge de Rémy Cointreau.

La consolidation du joint-venture Maxxium en tant que mise en équivalence reste pleinement justifiée au 31 mars 2007 dans la mesure où :

- Rémy Cointreau continue d'exercer une influence notable sur Maxxium,
- la sortie de Rémy Cointreau du capital n'interviendrait qu'après le 30 mars 2009.

Au 31 mars 2007, Rémy Cointreau estime, compte tenu des opérations en cours et sur la base des différents scénarios envisagés, que les titres Maxxium BV. ne devraient pas enregistrer de perte de valeur.

5.2 Dynasty

Le groupe Dynasty produit et commercialise différentes gammes de vins sur le marché chinois où il détient une position de premier plan. Sa relation avec le groupe Rémy Cointreau date de la création du joint-venture avec la municipalité de Tianjin (RPC) en 1980.

Depuis l'exercice clos au 31 mars 2005, la participation à hauteur de 33% de Rémy Cointreau dans le Sino-French Joint-Venture Dynasty Winery Ltd s'est transformée en une participation de 23,86% dans le groupe Dynasty Fine Wines Limited, qui a été introduit à la bourse de Hong Kong. Lors de cette transformation, un profit de dilution de 13,7 millions d'euros a été constaté. Au 31 mars 2005, Rémy Cointreau détenait 297 millions de titres.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006, Rémy Cointreau a acquis auprès d'un tiers 30 millions de titres supplémentaires pour une valeur de 8,8 millions d'euros correspondant à une participation additionnelle de 2,41% et un écart d'acquisition de 5,5 millions d'euros, comptabilisé au poste "Part dans les entreprises associées".

En février 2007, Rémy Cointreau a acquis auprès d'un tiers 9,5 millions de titres supplémentaires pour une valeur de 3,1 millions d'euros correspondant à une participation additionnelle de 0,76% et un écart d'acquisition de 2,0 millions d'euros, comptabilisé au poste "Part dans les entreprises associées".

Au 31 mars 2007, Rémy Cointreau détenait 336,5 millions de titres du groupe Dynasty, soit 27,03%. La cotation de l'action à la bourse de Hong Kong à cette date était de 3,32 HKD (2006 et 2005: 3,25 HKD).

Il n'y a aucune transaction commerciale entre le groupe Rémy Cointreau et le groupe Dynasty. La relation est donc essentiellement financière.

L'exercice social du groupe Dynasty se termine au 31 décembre. Les chiffres clés ci-après proviennent des états financiers publiés par le Groupe Dynasty, après conversion en euros. Pour la mise en équivalence, ces chiffres sont retraités pour tenir compte de la période de référence de Rémy Cointreau (exercice clos au 31 mars).

Compte de résultat simplifié :

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	108,8	103,6	76,0
Résultat opérationnel courant	14,8	25,1	21,2
Résultat net	11,2	19,6	15,7

Bilans simplifiés :

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Immobilisations	37,4	35,2	19,6
Besoin en fonds de roulement	27,6	27,5	7,2
Actif net	65,0	62,7	26,8
Financé par :			
Dettes financières nettes des liquidités	(74,6)	(83,4)	(20,2)
Capitaux propres	139,6	146,2	47,0
Total	65,0	62,7	26,8

5.3 Avandis CV

Avandis CV était un joint-venture opérant aux Pays-Bas en association avec 2 partenaires locaux qui assurant la production des liqueurs et spiritueux hollandais. Cette participation à hauteur de 33,33% a été d'abord reclassé au poste "actifs destinés à être cédés" puis effectivement cédée dans le cadre de la transaction décrite à la note 2.1.1.

6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Titres de participations non consolidées	5,3	5,3	5,3
Titres CEDC	46,0	53,7	-
Valorisation des garanties sur titres CEDC	-	7,2	-
Pré-paiements sur régimes de retraite et assimilés	0,5	0,6	0,3
Prêt vendeur	41,7	-	-
Prêts à des participations non consolidées	1,0	1,2	1,1
Compte de liquidité hors actions Rémy Cointreau	2,2	1,9	-
Autres	0,8	0,8	0,9
Total	97,5	70,7	7,6

6.1 Titres de participations non consolidées

(en millions d'euros)	% détenu	2007	% détenu	2006	% détenu	2005
Dettling & Marmot (Suisse)	25,0%	1,0	25,0%	1,0	25,0%	1,0
Ducs de Gascogne S.A. (France)	30,1%	1,1	30,1%	1,1	30,1%	1,1
Tianjin Dvpt Holding Ltd (RPC)	0,2%	0,6	0,2%	0,6	0,2%	0,3
Caves Allianca S.A. (Portugal)	5,4%	0,8	5,4%	1,1	5,4%	1,3
REVICO (France)	5,0%	0,3	-	-	-	-
TRANSMED (France)	9,6%	0,0	7,0%	0,0	7,0%	0,0
Destilerias de Vilafranca S.A. (en cours de liquidation)	100,0%	1,5	100,0%	1,5	100,0%	1,6
Total		5,3		5,3		5,3

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007, le groupe a acquis une participation de 5% dans la société REVICO (France), une société impliquée dans le recyclage des résidus issus de la distillation des eaux-de-vie.

Par ailleurs, le groupe détenait un emprunt obligataire avec la société TRANSMED (France) qui a été converti en titres, ces titres ont été provisionnés à 100%. Cette opération a généré un résultat net de (0,8) millions d'euros enregistré en "autres produits et charges financiers".

6.2 Titres CEDC

Lors de la cession des activités polonaises à la société CEDC qui a eu lieu au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006, le groupe a reçu 1 691 419 titres CEDC. Cette société est cotée au NASDAQ et à Varsovie.

Au cours du premier semestre de l'exercice clos au 31 mars 2007, le titre CEDC a fait l'objet d'une division, portant le nombre de titres à 2 537 129. A partir de décembre 2006, le groupe s'est engagé dans la cession progressive de ces titres. Au 31 mars 2007, il restait 2 103 383 titres CEDC et l'action était cotée 29,11 dollars (31 mars 2006: 25,63 dollars, après division du titre). Conformément à la note **1.10 c**, les titres sont valorisés à chaque clôture au cours de bourse et la variation de valeur par rapport à la date d'acquisition est enregistrée en "Autres produits et charges financiers", de même que les plus ou moins values dégagées lors des cessions de ces titres.

Lors de la transaction, Rémy Cointreau avait obtenu des garanties, assimilées à des puts, concernant le cours de l'action en cas de cession. Ces garanties, qui avaient été valorisées à la date d'octroi puis au 31 mars 2006 (pour un montant de 7,2 millions d'euros) ont expiré au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007. Leur valeur a été reprise en "Autres produits et charges financiers" et un produit de 0,8 millions d'euros a été comptabilisé au titre de l'exercice de l'une des garanties.

6.3 Prêt vendeur

Lors de l'opération "Lucas Bols" (note **2.1**), le groupe Rémy Cointreau a octroyé un prêt vendeur de 50 millions d'euros d'une durée maximal de 7 ans portant intérêt à 3,5%. Ce prêt est présenté net d'une option de remboursement anticipé au gré de l'acquéreur de 10 millions d'euros. Les intérêts sont capitalisés.

6.4 Compte de liquidité

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006, Rémy Cointreau a souscrit auprès d'un intermédiaire financier un compte de liquidité (note 1.18). Ce type de contrat ne respecte pas les critères permettant l'enregistrement en "Trésorerie et équivalents". D'autre part, le solde du compte correspondant à la valorisation des actions Rémy Cointreau détenues dans le cadre du contrat est reclassé en déduction des capitaux propres consolidés en tant qu'actions auto-détenues (note 11.1.2).

7 STOCKS

7.1 Détail par type

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Marchandises et produits finis	89,8	78,6	84,2
Matières premières	71,4	69,3	84,5
Vins et eaux-de-vie en cours de vieillissement	677,0	696,1	668,2
Autres encours	6,9	13,0	13,3
Valeur brute	845,1	857,0	850,2
Provision pour dépréciation	(3,4)	(4,6)	(4,3)
Valeur nette	841,7	852,4	845,9

7.2 Analyse de la variation

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Solde au 31 mars 2006	857,0	(4,6)	852,4
Mouvement	1,2	1,0	2,2
Reclassement en actifs destinés à être cédés	(5,5)	0,1	(5,4)
Impact net des sorties de périmètre	(1,4)	-	(1,4)
Ecarts de conversion	(6,2)	0,1	(6,1)
Solde au 31 mars 2007	845,1	(3,4)	841,7

8 CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Créances clients	175,3	183,6	181,7
Créances fiscales et sociales (hors impôts sur le résultat)	18,7	16,2	20,4
Charges diverses payées d'avance	8,7	8,1	10,3
Autres créances	42,9	35,2	27,3
Total	245,6	243,1	239,7
dont provision pour créances douteuses	(4,1)	(3,2)	(6,8)

La provision pour créances douteuses est identifiée au cas par cas et évaluée selon le degré de risque de non-recouvrabilité.

9 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le groupe utilise des instruments financiers dans le cadre de sa gestion du risque de taux et du risque de change. La politique de gestion des risques de marché s'effectue dans le cadre de règles prudentielles approuvées par le conseil d'administration. En particulier, les ventes d'instruments optionnels sont limités à des stratégies de tunnels ou à des reventes d'instruments achetés antérieurement faisant l'objet d'autorisation au cas par cas.

L'ensemble des opérations de couverture est passé avec des banques internationales de premier plan.

S'agissant du risque de change, le groupe s'attache à couvrir son exposition commerciale nette budgétaire sur un horizon glissant de 15 à 18 mois environ. Cette gestion se fait par la souscription de contrats de couverture de change de type ferme ou optionnel dans le respect du cadre fixé par le conseil d'administration.

Le groupe ne couvre pas le risque de change lié à la conversion en euros des états financiers des sociétés hors zone euro.

La politique de couverture ne permet de couvrir que le risque de change à court terme. Elle ne peut prétendre mettre le groupe à l'abri des effets économiques des tendances monétaires longues sur le chiffre d'affaires et les marges du groupe.

9.1 Ventilation des instruments financiers (taux d'intérêt et taux de change)

(en millions d'euros)	2007	2006	1er avril 2005	2005 ⁽¹⁾
Actif				
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	3,4	2,9	0,2	-
Instruments dérivés sur taux de change	7,7	4,0	10,1	8,9
Total	11,1	6,9	10,3	8,9
Passif				
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	-	0,6	5,3	-
Instruments dérivés sur taux de change	0,1	1,3	2,4	2,7
Total	0,1	1,9	7,7	2,7

⁽¹⁾ La première application des normes IAS32/39 n'a eu lieu qu'au 1er avril 2005. Ces données ne sont donc pas comparables

Pour les exercices clos au 31 mars 2007 et 2006 et pour le 1^{er} avril 2005, il s'agit de la valeur de marché des différents instruments à la clôture.

9.2 Instruments dérivés sur taux d'intérêts

Les instruments en portefeuille au 31 mars 2007 concernent uniquement la couverture du risque de taux sur le crédit syndiqué. Au 31 mars 2006 et 2005, le portefeuille comprenait également des instruments relatif au TSDI qui sont venus à expiration le 16 mai 2006.

(en millions d'euros)	2007	2006	1er avril 2005	2005 ⁽¹⁾
Actif				
Achats de cap	3,4	2,9	0,2	-
Achats de floor	0,0	-	-	-
Total	3,4	2,9	0,2	-
Passif				
FRA	-	-	0,1	-
Ventes de floor	-	-	0,3	-
Swaps de taux relatifs au TSDI	-	0,6	4,9	-
Total	-	0,6	5,3	-

⁽¹⁾ La première application des normes IAS32/39 n'a eu lieu qu'au 1er avril 2005. Ces données ne sont donc pas comparables

Au 31 mars 2007, les instruments financiers dérivés sur taux d'intérêt en portefeuille se détaillent comme suit :

Mars 2007				
(en millions d'euros)	Nominal	Qualification de couverture	Valeur initiale	Valeur de marché
Achats de cap				
Echéance juin 2007	200,0	non	0,2	0,3
Echéance mars 2008	200,0	oui	0,8	2,2
Echéance mars 2009	150,0	oui	0,5	0,9
Total	350,0		1,5	3,4
Achats de floor				
Echéance septembre 2008	50,0	oui	0,2	-
Echéance décembre 2008	50,0	oui	0,1	-
Total	100,0		0,3	-

9.3 Instruments dérivés sur taux de change

Pour la couverture des flux commerciaux, le groupe utilise des instruments optionnels. Les flux commerciaux de l'exercice qui ne sont pas encore encaissés à la date de clôture sont couverts par des swaps cambistes.

Par ailleurs, Rémy Cointreau SA, qui centralise le financement du groupe, et sa filiale Financière Rémy Cointreau effectuent des prêts ou emprunts intra-groupe libellés dans la devise de la contrepartie. Le groupe adosse de manière parfaite des swaps de devises à ces prêts ou emprunts. Ces opérations ont une durée de un mois à un an.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des instruments liés à la couverture du risque de change en portefeuille à la clôture. L'échéance de ces instruments n'excède pas 12 mois.

Mars 2007				
(en millions d'euros)	Nominal (1)	Qualification de couverture	Valeur initiale	Valeur de marché
Options de vente et tunnels optionnels				
USD/EUR	250,0	oui	3,9	6,1
AUD/EUR	11,0	oui	0,1	0,0
CAD/EUR	16,0	oui	0,2	0,4
GBP/EUR	16,0	oui	0,5	0,5
JPY/EUR	1 900,0	oui	0,3	0,6
Total			5,0	7,6

⁽¹⁾ exprimé en millions d'unité de la devise

Mars 2007			
(en millions d'euros)	Nominal (1)	Qualification de couverture	Nominal au cours garanti
Swaps cambistes (vendeurs) acheteurs sur flux commerciaux			
USD/EUR	(41,6)	non	(31,2)
AUD/EUR	(2,3)	non	(1,4)
CAD/EUR	2,4	non	1,6
JPY/EUR	(458,9)	non	(2,9)
GBP/EUR	4,4	non	6,4
NZD/EUR	0,2	non	0,1
HKD/USD	100,8	non	9,7
Total			(17,8)
Swap de devises - achat (vente) sur activités de financement			
HKD/EUR	10,6	non	1,0
AUD/EUR	2,4	non	1,5
CHF/EUR	0,0	non	0,0
GBP/EUR	0,0	non	0,0
USD/EUR	(66,0)	non	(49,6)
Total			(47,1)

⁽¹⁾ exprimé en millions d'unité de la devise

9.4 Equity Swap

Le contrat d'Equity Swap que Rémy Cointreau SA avait conclu avec un établissement financier le 31 octobre 2001 est arrivé à échéance le 8 novembre 2006. Au 31 mars 2006, il restait 210 000 titres dans le contrat (2005 : 210 000 titres). Rémy Cointreau payait des flux d'intérêts à taux variable ainsi que les éventuelles moins-values par rapport au cours de référence de l'action (20,52 euros) et recevait les flux de revenus attachés aux titres (dividendes). Au dénouement, l'établissement financier a perçu l'intégralité de la plus-value sur les 210 000 titres.

Au cours de l'exercice, la charge d'intérêt nette, enregistrée en résultat financier, s'est élevée à 0,1 millions d'euros.

9.5 Autres instruments dérivés

Les autres instruments dérivés en portefeuille au 31 mars 2007 comprennent des options d'achat de titre Rémy Cointreau portant sur 224 497 titres qui ne sont pas valorisés dans le bilan conformément à IAS 39.

10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Valeurs mobilières de placement	0,1	10,8	26,4
Comptes courant d'associés	1,1	3,6	6,2
Banque	19,4	17,2	21,0
Total	20,6	31,6	53,6

11 CAPITAUX PROPRES

11.1 Capital social, primes d'émission et actions auto-détenues

	Nombre d'actions	Actions auto-détenues	Total nombre d'actions	Capital Social	Primes d'émission	Action auto-détenues
Au 31 mars 2005	45 052 661	(30 000)	45 022 661	72,1	630,7	(0,6)
Levées d'options	702 116	-	702 116	1,1	15,3	-
Conversion emprunt obligataire	30 032	-	30 032	0,0	0,6	-
Conversion OCEANE	2 262	-	2 262	-	0,1	-
Vente à réméré et annulation des titres rachetés	(280 927)	-	(280 927)	(0,4)	(7,2)	-
Variation du compte de liquidité	-	5 300	5 300	-	-	(0,4)
Plus-value nette sur opérations du compte de liquidité	-	-	-	-	-	0,3
Au 31 mars 2006	45 506 144	(24 700)	45 481 444	72,8	639,5	(0,7)
Levées d'options	493 658	-	493 658	0,8	10,7	-
Variation du compte de liquidité	-	(300)	(300)	-	-	(0,3)
Plus-value nette sur opérations du compte de liquidité	-	-	-	-	-	0,1
Au 31 mars 2007	45 999 802	(25 000)	45 974 802	73,6	650,2	(0,9)

11.1.1 Capital social et primes d'émission

Le capital social au 31 mars 2007 est composé de 45 999 802 actions d'une valeur nominale de 1,60 euros.

Dans le cadre des options de souscription d'actions accordées à certains membres du personnel, 493 658 actions ont été émises entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007.

11.1.2 Actions auto-détenues

Au 31 mars 2007, 25 000 actions figuraient au crédit du compte de liquidité mis en oeuvre depuis novembre 2005 (note 1.18) pour une valeur de 1,3 millions d'euros. Ces actions sont portées en diminution des capitaux propres. Le résultat net d'impôt réalisé sur les titres par le gestionnaire du compte de liquidité pendant l'exercice clos au 31 mars 2007, soit une plus value de 0,1 millions d'euros, est également enregistré en capitaux propres.

11.2 Nombre d'actions retenues dans le calcul du résultat par action

Les principes de calcul du résultat par action sont décrits en note 1.20.

	Mars 2007	Mars 2006	Mars 2005
Nombre moyen d'actions simple:			
Nombre moyen d'actions en circulation	45 682 049	45 344 986	44 867 924
Nombre moyen d'actions auto-détenues	(25 000)	(24 700)	(620 877)
Total pris en compte pour le résultat par action simple	45 657 049	45 320 286	44 247 047
Nombre moyen d'actions dilué:			
Nombre moyen d'actions simple	45 657 049	45 320 286	44 247 047
Effet de dilution des levées d'options ^{(1) (3)}	-	573 279	416 132
Effet de dilution de l'OCEANE ⁽²⁾	-	-	6 833 691
Total pris en compte pour le résultat par action dilué	45 657 049	45 893 565	51 496 870

(1) Le cours de l'action Rémy Cointreau pris en référence pour le calcul des actions potentielles futures sur levées d'option est de 37,44 € pour 2006 et de 28,42 € pour 2005.

(2) Pour mars 2006, l'effet de dilution de l'OCEANE a pour contrepartie un impact sur le résultat financier de 10,3 millions d'euros (après impôts) qui est pris en compte pour le calcul du résultat par action dilué

(3) Pour mars 2007, l'effet de dilution des levées d'options n'est pas pris en compte en raison du résultat négatif des activités poursuivies constaté au titre de l'exercice clos au 31 mars 2007.

11.3 Plans d'options et assimilés

11.3.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Ces plans ont été attribués dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires du 26 août 1998 (7,8,9), 24 août 2000 (plans 10,11), 21 septembre 2001 (plan 11,12), 7 septembre 2004 (plan 13).

Date de début d'exercice	Plan n°	Durée	Type (1)	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice en euros	Options caduques	Options exercées au 31 mars 2006	Options exercées au cours de l'exercice	Cours moyen d'exercice	Options en vie au 31 mars 2007
28 avril 1999	7	10 ans	S	289 300	12,2	4 700	231 484	13 730	47,38	39 386
7 décembre 1999	8	10 ans	S	499 100	16,36	3 400	337 550	87 487	45,34	70 663
30 mai 2000	9	10 ans	S	131 280	18,85	-	61 565	40 305	45,32	29 410
1 mars 2003	10	8 ans	S	1 016 600	27,1	34 000	466 450	155 760	45,24	360 390
8 mars 2006	11	6 ans	S	659 500	25,00	8 500	113 500	196 376	45,96	341 124
16 septembre 2007	12	6 ans	A	287 000	27,67	23 000	-	-	-	264 000
24 décembre 2008	13	6 ans	A	262 000	28,07	30 000	-	-	-	232 000
Total				3 144 780		103 600	1 210 549	493 658	45,61	1 336 973

(1) S = Souscription, A = Achat

Pour l'ensemble des plans, une option correspond à une action attribuée.

11.3.2 Attributions gratuites

Un plan d'attribution gratuite d'actions (plan 2005) portant sur 96 500 actions a été décidé par le conseil d'administration du 11 octobre 2005 dans le cadre d'une autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2005. La période d'acquisition des droits est de deux ans et l'attribution définitive est soumise à des critères de performance du groupe mesurés au 31 mars 2007. Après prise en compte des radiations, 89 000 attributions restent en vie au 31 mars 2007.

Un plan d'attribution gratuite d'actions (plan 2006) portant sur 97 000 actions a été décidé par le conseil d'administration du 12 octobre 2006 dans le cadre d'une autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2005. La période d'acquisition des droits est de deux ans et l'attribution définitive est soumise à des critères de performance du

groupe mesurés au 31 mars 2008. Après prise en compte des radiations, 95 500 attributions restent en vie au 31 mars 2007.

11.3.3 Calcul de la charge de l'exercice

En application de IFRS 2, les plans 12 et 13 ainsi que les plans 2005 et 2006 sont valorisés. Les hypothèses de valorisation et les valeurs qui en résultent sont les suivants :

	Plan 12	Plan 13	Plan 2005 ⁽²⁾	Plan 2006 ⁽²⁾
Volatilité ⁽¹⁾	33%	28%	-	-
Taux de dividende	3,6%	3,6%	-	-
Taux sans risque	4,2%	3,6%	-	-
Taux de rotation	2,4%	3,4%	5,0%	5,0%
Valeur unitaire de l'option (en euros)	9,11	8,00	34,74	38,16

⁽¹⁾ hypothèses basées sur l'historique

⁽²⁾ les plans 2005 et 2006 sont des plans d'actions gratuites, la valorisation est basée sur le cours de l'action au jour de l'attribution et l'estimation des dividendes versés pendant la durée d'acquisition des droits, pondéré par l'espérance de réalisation des critères d'attribution définitifs.

La charge est calculée comme la valeur unitaire des options de ces plans, multiplié par l'estimation du nombre des options qui seront exercées, réparti linéairement sur la durée d'acquisition des droits (4 ans pour les plans 12 et 13, 2 ans pour les plans 2005 et 2006).

Pour l'exercice clos au 31 mars 2007, la charge est de 3,3 millions d'euros (2006: 1,7 millions d'euros ; 2005 : 0,8 millions d'euros).

11.4 Dividendes

En juillet 2006, Rémy Cointreau S.A. à procédé au paiement d'un dividende de 1,10 euros par action au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 soit un montant total de 50,0 millions d'euros.

Le dividende qui sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 31 juillet 2007 au titre de l'exercice clos au 31 mars 2007 est de 1,20 euro par action soit un montant total de 55,2 millions d'euros avant effet des actions auto-détenues. Il sera proposé aux actionnaires une option permettant que 20% du dividende, soit 0,24 euro par action, soit payé en actions.

11.5 Intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Intérêts des minoritaires de Mount Gay Distilleries	0,8	0,7	0,5
Intérêt de Takirra Invest Corp BV dans Botapol Holding & Bols Sp.z.o.o	-	-	18,3
Autres entités liées à Takirra Invest Corp	(2,4)	(3,9)	0,5
Autres	-	-	0,1
Total	(1,6)	(3,2)	19,4

Les intérêts minoritaires relatifs aux opérations polonaises détenus par le groupe Takirra Investment Corp. NV sont sortis du bilan suite à la cession de ces activités à CEDC au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006. Lors de la transaction, des provisions relatives à des litiges en cours ont été constituées dans des entités conservées en détention commune avec Takirra Investment Corp. NV.

12 DETTE FINANCIERE

12.1 Détail de la dette financière brute

12.1.1 Détail par nature :

(en millions d'euros)	2007			2006			2005 ⁽¹⁾		
	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total
TSDI (parts FCC)	-	-	-	-	11,9	11,9	28,3	-	28,3
OCEANE	-	-	-	-	331,6	331,6	325,0	-	325,0
Autres emprunts convertibles	-	-	-	-	-	-	0,6	-	0,6
Emprunts obligataires	372,9	2,6	375,5	375,5	2,0	377,5	384,6	2,1	386,7
Tirages sur syndication bancaire	30,0	-	30,0	-	-	-	-	-	-
Tirages sur lignes non confirmées	-	103,3	103,3	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières et découverts	-	1,8	1,8	-	1,4	1,4	-	0,7	0,7
Frais d'émission du crédit syndiqué	(0,8)	(0,3)	(1,1)	(1,1)	(0,4)	(1,5)	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	5,5	5,5	-	18,0	18,0	-	26,6	26,6
Total Rémy Cointreau S.A.	402,1	112,9	515,0	374,4	364,5	738,9	738,5	29,4	767,9
Location financement	-	0,1	0,1	-	0,1	0,1	-	0,2	0,2
Autres dettes financières et découverts	1,4	16,2	17,6	1,8	12,7	14,5	7,9	11,4	19,3
Intérêts courus non échus	-	0,1	0,1	-	0,6	0,6	-	-	-
Dette financière entités ad-hoc	-	49,9	49,9	-	49,0	49,0	-	129,0	129,0
Total filiales	1,4	66,3	67,7	1,8	62,4	64,2	7,9	140,6	148,5
Dette financière brute	403,5	179,2	582,7	376,2	426,9	803,1	746,4	170,0	916,4

(1) La première application des normes IAS32/39 n'a eu lieu qu'au 1er avril 2005. Ces données ne sont donc pas comparables

12.1.2 Détail par type de taux :

(en millions d'euros)	2007			2006			2005		
	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total
Taux fixe	372,9	2,6	375,5	375,5	333,6	709,1	710,2	2,1	712,3
Taux variable	30,6	171,0	201,6	0,7	74,7	75,4	36,2	141,3	177,5
Intérêts courus non échus	-	5,6	5,6	-	18,6	18,6	-	26,6	26,6
Dette financière brute	403,5	179,2	582,7	376,2	426,9	803,1	746,4	170,0	916,4
(en millions d'euros)	2007			2006			2005		
	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total
TSDI	-	-	-	-	11,9	11,9	28,3	-	28,3
Tirages sur syndication bancaire	30,0	-	30,0	-	-	-	-	-	-
Tirages sur lignes non confirmées	-	103,3	103,3	-	-	-	-	-	-
Autres	0,6	67,7	68,3	0,7	62,8	63,5	7,9	141,3	149,2
Total dette à taux variable	30,6	171,0	201,6	0,7	74,7	75,4	36,2	141,3	177,5

Les tirages sur la syndication bancaire et les lignes non confirmées font l'objet de couverture. Les instruments de couverture de taux d'intérêt en portefeuille à la date de clôture sont décrits à la note 9.

12.1.3 Détail par devise :

(en millions d'euros)	2007			2006			2005		
	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total
Euro	403,5	166,9	570,4	376,2	420,7	796,9	745,6	162,5	908,1
Dollar US	-	7,7	7,7	-	6,2	6,2	-	6,7	6,7
Dollar Hong Kong	-	4,6	4,6	-	-	-	-	-	-
Zloty Polonais	-	-	-	-	-	-	0,8	0,6	1,4
Autres	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,2
Dettes financières brutes	403,5	179,2	582,7	376,2	426,9	803,1	746,4	170,0	916,4

12.1.4 Détail par échéance :

(en millions d'euros)	
Avant le 31 mars 2008	179,2
Avant le 31 mars 2009	1,9
Avant le 31 mars 2010	(1,8)
Avant le 31 mars 2011	173,9
Avant le 31 mars 2012	229,5
Total	582,7

Au 31 mars 2007, le montant des lignes de crédit confirmées non tirées est de 470 millions d'euros (2006 : 500,0 millions d'euros ; 2005 : 418,8 millions d'euros).

12.2 Dette financière nette

(en millions d'euros)	2007			2006			2005 ⁽¹⁾		
	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total
Dettes financières brutes	403,5	179,2	582,7	376,2	426,9	803,1	746,4	170,0	916,4
Trésorerie et équivalents	-	(20,6)	(20,6)	-	(31,6)	(31,6)	-	(53,6)	(53,6)
Dettes financières nettes	403,5	158,6	562,1	376,2	395,3	771,5	746,4	116,4	862,8

(1) La première application des normes IAS32/39 n'a eu lieu qu'au 1er avril 2005. Ces données ne sont donc pas comparables

12.3 TSDI

Rémy Cointreau a émis le 16 mai 1991 des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) pour un montant de 304,9 millions d'euros. Le taux d'intérêt annuel applicable jusqu'au 16 mai 2006 est égal à l'Euribor à 6 mois majoré de 1%. Ces TSDI ont été qualifiés de "reconditionnés" par la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission. Par cette convention, la société tierce s'était engagée à racheter les TSDI aux souscripteurs au bout de 15 ans et à renoncer à la perception des intérêts au commencement de la 16^{ème} année moyennant le versement initial par la société d'une somme de 82,9 millions d'euros. En raison de ces dispositions, les TSDI ont été enregistrés au passif pour le montant net disponible soit 222,0 millions d'euros. Dans les comptes de Rémy Cointreau les 82,9 millions font l'objet d'un amortissement actuariel porté chaque année en diminution de la dette par contrepartie d'une réduction des charges financières.

En mai 1996, ces TSDI ont fait l'objet d'une restructuration et ils ont été cédés pour leur valeur actuelle à un Fond Commun de Créance (FCC) qui a perçu les flux d'intérêts jusqu'au 15 mai 2006. Lors de la restructuration, des swaps de taux ont été mis en place chez Rémy Cointreau et dans le FCC (note 9).

A partir du 1^{er} avril 2005 et en raison de l'application de IAS32/39, le FCC est consolidé en tant qu'entité ad-hoc. La dette du FCC est donc comptabilisée en contrepartie de l'élimination réciproque du solde des TSDI.

Le TSDI est arrivé à échéance le 15 mai 2006.

Suite à l'article 23 de la loi de finance pour 2006, codifié à l'article 238 bis-01 bis du CGI, qui précise que seules les trois dernières années qui précèdent l'échéance des TSDI seront soumises à l'impôt à l'échéance de l'instrument, Rémy Cointreau est redevable, au 31 mars 2007, d'une dette d'impôt de 16,3 millions d'euros qui avait été comptabilisée au cours des exercices précédant.

12.4 OCEANE

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société réunie le 24 août 2000, le conseil d'administration du 13 décembre 2000 a décidé l'émission de 6 896 551 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 43,50 euros par actions soit un total de 300,0 millions d'euros.

Les obligations ont été émises au pair. Elles ont une durée de 5 ans et 61 jours à partir du 30 janvier 2001 et portent intérêt à 3,50% l'an payable le 1^{er} avril de chaque année. A l'échéance, le 1^{er} avril 2006, en cas de non conversion, l'obligation est remboursable à une valeur unitaire de 48,53 euros, soit une prime de remboursement de 11,56% de la valeur nominale.

Lors de la première application de IAS32/39 au 1^{er} avril 2005, l'OCEANE a fait l'objet d'une comptabilisation en deux composantes :

- capitaux propres, évaluée à 29,7 millions d'euros, soit 29,1 millions d'euros net de frais d'émission;
- dette, actualisée depuis la date d'émission au 1^{er} avril 2005, évaluée à 316,2 millions d'euros.

Depuis la date d'émission, Rémy Cointreau a procédé au rachat de 62 837 obligations et 2 285 obligations ont fait l'objet d'une conversion ou d'un échange dont 2 262 obligations au cours de mois de mars 2006. A l'échéance de l'instrument, le 1^{er} avril 2006, aucune autre conversion n'a eu lieu. L'OCEANE a été remboursée pour un montant prime incluse de 331,6 millions d'euros.

12.5 Autre emprunt obligataire convertible

Au 31 mars 2005, il restait 1 877 obligations convertibles relatives à un emprunt émis en 1991 soit une valeur de dette de 0,6 millions d'euros. Ces obligations, arrivées à échéance le 21 mars 2006, ont donné lieu à la création de 30 032 actions.

12.6 Emprunts obligataires

12.6.1 Emprunt 175 millions d'euros du 24 juin 2003

Cet emprunt obligataire, d'une durée de 7 ans, remboursable au pair à l'échéance, supporte un taux d'intérêt de 6,5 % payable semestriellement.

Cet emprunt n'est assorti d'aucune sûreté.

L'émission comporte les clauses suivantes de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur :

- avant le 1 juillet 2007, à tout moment, au pair majoré d'une prime égale au montant le plus élevé des deux montants suivants :
 - (i) 1% du principal remboursé
 - (ii) un montant égal à la différence entre : (A) la valeur actuelle à la date de remboursement au prix de 103,25% majoré des intérêts calculés sur la période allant de la date de remboursement jusqu'au 1^{er} juillet 2007 et (B) le pair. Le taux d'actualisation retenu est le taux du Bund à la date de remboursement majoré de 50 points de base,
- à partir du 1 juillet 2007, dans tous les cas, pour la totalité ou une partie des obligations au prix de 103,25% jusqu'au 1^{er} juillet 2008, 101,625% jusqu'au 1^{er} juillet 2009 et au pair jusqu'au 1^{er} juillet 2010.
- Le contrat obligataire prévoit en outre que chaque porteur a la faculté de demander le remboursement de ses obligations au prix de 101 %
 - (i) en cas de vente ou d'un transfert de tout ou d'une part substantielle des actifs de Rémy Cointreau
 - (ii) en cas d'approbation par les actionnaires d'un plan de liquidation ou de dissolution volontaire de l'émetteur et

(iii) dans le cas où ORPAR et RECOPART détiendraient ensemble moins d'un tiers des droits de vote de l'émetteur et une autre personne ou groupe obtient plus d'un tiers des droits de vote de l'émetteur ou ORPAR et RECOPART seraient dans l'incapacité de nommer pendant deux années consécutives la majorité du conseil d'administration,

- à tout moment au pair, mais intégralement, en cas de changement matériel du régime fiscal applicable aux paiements fait par l'émetteur sur les obligations postérieurement à la date d'émission.

En cas de cession d'actifs et en l'absence d'utilisation du produit de la cession pour des opérations autorisées, Rémy Cointreau doit proposer dans un délai de 365 jours à compter de la réception du produit de la cession, un remboursement anticipé de l'émission à hauteur du produit de la cession. Par ailleurs, le contrat stipule des conventions pouvant limiter la capacité de distribution des dividendes en cas de résultat déficitaire.

12.6.2 Emprunt 200 millions d'euros du 15 janvier 2005

Cet emprunt obligataire, d'une durée de 7 ans, remboursable au pair à l'échéance, supporte un taux d'intérêt de 5,2 % payable semestriellement.

Cet emprunt n'est assorti d'aucune sûreté.

Ces fonds ont été levés en vue de re-financer l'OCEANE à échéance du 1^{er} avril 2006.

L'émission comporte les clauses suivantes de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur :

- avant le 15 janvier 2008, dans le cas d'une augmentation de capital publique ou réservée, pour un remboursement sur une base proportionnelle jusqu'à 35 % du montant nominal total des obligations émises à un prix de 105,2%,
- avant le 15 janvier 2009, à tout moment, au pair majoré d'une prime égale au montant le plus élevé des deux montants suivants :
 - (i) 1% du principal remboursé
 - (ii) un montant égal à la différence entre : (A) la valeur actuelle à la date de remboursement au prix de 102,6% majoré des intérêts calculés sur la période allant de la date de remboursement jusqu'au 15 janvier 2009 et (B) le montant en principal de l'obligation. Le taux d'actualisation retenu est le taux du Bund à la date de remboursement majoré de 50 points de base,
- à partir du 15 janvier 2009, dans tous les cas, pour la totalité ou une partie des obligations au prix de 102,6% jusqu'au 15 janvier 2010 exclu, 101,3% du 15 janvier 2010 au 15 janvier 2011 exclu et au pair à partir du 15 janvier 2011.
- Le contrat obligataire prévoit en outre que chaque porteur a la faculté de demander le remboursement de ses obligations au prix de 101 %
 - (i) en cas de vente ou d'un transfert de toute ou d'une part substantielle des actifs de Rémy Cointreau,
 - (ii) en cas d'approbation par les actionnaires d'un plan de liquidation ou de dissolution volontaire de l'émetteur et
 - (iii) dans le cas où ORPAR et RECOPART détiendraient ensemble moins d'un tiers des droits de vote de l'émetteur et une autre personne ou groupe obtient plus d'un tiers des droits de vote de l'émetteur ou ORPAR et RECOPART seraient dans l'incapacité de nommer pendant deux années consécutives la majorité du conseil d'administration,
- à tout moment au pair, mais intégralement, en cas de changement matériel du régime fiscal applicable aux paiements fait par l'émetteur sur les obligations postérieurement à la date d'émission.

En cas de cession d'actifs et en l'absence d'utilisation du produit de la cession pour des opérations autorisées, Rémy Cointreau doit proposer dans un délai de 365 jours à compter de la réception du produit de la cession, un remboursement anticipé de l'émission à hauteur du produit de la cession. Par ailleurs, le contrat stipule des conventions pouvant limiter la capacité de distribution des dividendes en cas de résultat déficitaire.

12.6.3 Autres emprunts obligataires

Dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise des salariés de la société CLS Rémy Cointreau, Rémy Cointreau a émis le 1^{er} juillet 2003 des obligations non cotées à 6%. Les soldes de cet emprunt obligataire dit "PEE Centaure" sont les suivants :

(en millions d'euros)	2007			2006			2005		
	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total
PEE Centaure	2,3	4,0	6,3	6,3	3,4	9,7	9,6	2,1	11,7

12.7 Syndication bancaire

Au 31 mars 2005, Rémy Cointreau disposait d'un crédit syndiqué de 500 millions d'euros conclu le 10 juin 2003 pour une durée de 5 ans. Ce contrat a été résilié en mai 2005 et remplacé par un nouveau contrat le 7 juin 2005. Le nouveau contrat prévoit la mise à disposition pour une durée initiale de 5 ans d'une ligne de crédit "revolving" de 500 millions d'euros. En mai 2006, l'échéance du contrat a été prolongée jusqu'au 7 juin 2011 pour 466 millions d'euros, le solde de 34 millions d'euros restant à échéance du 7 juin 2010.

Les tirages portent intérêt à EURIBOR plus une marge fixée au départ à 0,675% par an et susceptible d'évoluer comme suit en fonction du ratio "Endettement net moyen/EBITDA" (ratio A).

Ratio A	Marge applicable
A > 4,25	0,875%
3,75 < A < 4,25	0,675%
3,25 < A < 3,75	0,525%
2,75 < A < 3,25	0,425%
A < 2,75	0,325%

La commission d'engagement sur la partie non utilisée du crédit est de 37,5% de la marge applicable si A > 3,75 et 35% si A < 3,75.

Ce crédit n'est assorti d'aucune sûreté.

Dans ce contrat, Rémy Cointreau s'engage à respecter les ratios financiers suivants calculés au 30 septembre et au 31 mars de chaque exercice :

Période	Ratio A
Date de signature au 30/09/2006	Ratio A < 4,50
du 01/10/2006 au 30/09/2007	Ratio A < 4,00
du 01/10/2007 au 30/09/2008	Ratio A < 3,75
du 01/10/2008 à maturité	Ratio A < 3,50

La définition des indicateurs rentrant dans le calcul du ratio A est indiquée en note 1.16. Les montants retenus pour ces différents indicateurs pour le calcul de chaque période sont ajustés selon les termes du contrat.

Au 31 mars 2007, le ratio A s'élève à 3,28 (2006: 3,91).

12.8 Intérêts courus non échus

(en millions d'euros)	2007	2006	2005 ⁽¹⁾
Intérêts sur TSDI (parts FCC)	-	1,8	10,3
Intérêts sur OCEANE	-	10,4	10,4
Intérêts sur emprunts obligataires	5,3	5,6	5,7
Autres	0,3	0,8	0,2
Total intérêts courus non échus	5,6	18,6	26,6

⁽¹⁾ La première application des normes IAS32/39 n'a eu lieu qu'au 1er avril 2005. Les données relatives au TSDI ne sont donc pas comparables.

12.9 Risque de liquidité

Au 31 mars 2007, le groupe Rémy Cointreau dispose de ressources confirmées pour un total de 936,1 millions d'euros dont les échéances sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires	Syndication bancaire	Ressources entités ad-hoc	Total
30 juin 2007	4,0	-	50,2	54,2
29 août 2007	-	-	4,6	4,6
30 juin 2008	2,3	-	-	2,3
1er juillet 2010	175,0	-	-	175,0
7 juin 2010	-	34,0	-	34,0
7 juin 2011	-	466,0	-	466,0
15 janvier 2012	200,0	-	-	200,0
Total	381,3	500,0	54,8	936,1
Utilisation au 31 mars 2007	381,3	30,0	49,9	411,3

12.10 Couverture du risque de taux et sensibilité

Compte tenu des financements en place et des couvertures existantes au 31 mars 2007, une variation à la hausse de 100 bp (1%) des taux d'intérêt augmenterait la charge financière du groupe de 0,5 millions d'euros. Une variation à la baisse de 100 bp (1%) des taux d'intérêt réduirait la charge financière de 1,6 millions d'euros.

13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

13.1 Variation des provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Indemnité Maxxium	Restructuration	Plan PRP	Autres	Total
Au 31 mars 2006	-	25,7	3,2	31,5	60,4
Dotations	241,0	-	-	17,4	258,4
Actualisation	-	0,3	-	-	0,3
Utilisations	-	(6,8)	(1,3)	(10,6)	(18,7)
Reprises sans objet	-	(1,9)	-	(10,9)	(12,8)
Reclassement en "actifs destinés à être cédés"	-	(1,9)	-	-	(1,9)
Autres reclassements	-	1,5	-	2,8	4,3
variation de périmètre	-	-	-	(0,3)	(0,3)
Ecarts de conversion	(0,1)	-	-	(0,1)	(0,2)
Au 31 mars 2007	240,9	16,9	1,9	29,8	289,5

Les modalités de l'indemnité Maxxium sont décrites à la note 5.1.2.

La rubrique "Autres" comprend des provisions constituées au titres de litiges commerciaux et fiscaux.

13.2 Echéance

Ces provisions couvrent des charges probables dont les échéances sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
provisions à long terme (ou échéance non connue)	256,2	26,3	24,1
provisions à court terme	33,3	34,1	19,4
Total	289,5	60,4	43,5

14 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Fournisseurs d'eau de vie	77,3	69,3	12,5
Autres fournisseurs	109,1	109,4	98,9
Avances client	0,2	0,2	0,8
Dettes d'impôt et taxes (hors impôts sur le résultat)	42,4	35,7	41,9
Droits d'accises à payer	0,2	1,1	16,3
Charges de publicité à payer	32,8	29,8	31,5
Produits divers d'avance	0,5	4,9	3,4
Autres dettes	47,9	50,1	38,9
Total	310,4	300,4	244,1

15 INFORMATION SECTORIELLE

Ces informations sont présentées selon les principes définis en note 1.17.

15.1 Activités

Les marques sont ventilées dans 4 activités qui regroupent ainsi les principaux produits ou marques suivants :

Cognac	Rémy Martin
Liqueurs et spiritueux	Cointreau, Passoa, Metaxa, Saint Rémy, Mount Gay
Champagne	Piper-Heidsieck, Charles Heidsieck
Marques Partenaires	marques non détenues par le groupe, et par extension celles dont l'élaboration n'est pas pleinement assurée par le groupe, qui sont distribuées à travers son réseau de distribution propre; principalement les scotchs du groupe Edrington, la vodka Imperia et un portefeuille de vins aux Etats-Unis.

15.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires			Résultat opérationnel courant		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Cognac	347,6	322,5	312,2	87,2	75,9	68,0
Liqueurs et spiritueux	209,3	212,4	203,4	55,3	49,9	44,6
Champagne	126	122,2	116,4	10,1	9,6	8,3
Marques partenaires	103	123,5	101,7	1,2	4,1	2,8
Total	785,9	780,6	733,7	153,8	139,5	123,7

Il n'y a pas de ventes inter-sectorielles.

15.1.2 Ventilation du bilan

Au 31 mars 2007

(en millions d'euros)	Cognac	Liqueurs et spiritueux	Champagne	Marques partenaires	Non réparti	Total
Actifs non courants	306,1	287,7	195,2	11,0	237,7	1 037,7
Actifs circulants	634,3	99,1	265,5	67,5	51,7	1 118,1
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	11,1	11,1
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	17,4	17,4
Trésorerie et équivalents	-	-	-	-	20,6	20,6
Total de l'actif	940,4	386,8	460,7	78,5	338,5	2 204,9
Capitaux propres	-	-	-	-	852,5	852,5
Dettes financières et intérêts courus	-	-	-	-	582,7	582,7
Provisions pour risques et charges	18,8	11,8	13,2	1,1	266,8	311,7
Impôts différés et courants	-	-	-	-	147,5	147,5
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	131,9	61,0	82,3	18,6	16,6	310,4
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	0,1	0,1
Total du passif et des capitaux propres	150,7	72,8	95,5	19,7	1 866,2	2 204,9
Marques et autres incorporels non inclus dans la base de calcul de la "rentabilité des capitaux employés" (ROCE)	236,3	246,7	128,8	10,4	-	622,2
Base de calcul du ROCE	553,4	67,3	236,4	48,4	-	905,5

Au 31 mars 2006

(en millions d'euros)	Cognac	Liqueurs et spiritueux	Champagne	Marques partenaires	Non réparti(1)	Total
Actifs non courants	296,2	295,6	217,0	0,5	207,4	1 016,7
Actifs circulants	635,9	115,0	252,8	68,3	34,5	1 106,5
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	6,9	6,9
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	204,0	204,0
Trésorerie et équivalents	-	-	-	-	31,6	31,6
Total de l'actif	932,1	410,6	469,8	68,8	484,4	2 365,7
Capitaux propres	-	-	-	-	915,5	915,5
Dettes financières et intérêts courus	-	-	-	-	803,1	803,1
Provisions pour risques et charges	24,9	17,7	8,5	1,7	32,1	84,9
Impôts différés et courants	-	-	-	-	194,4	194,4
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	136,0	63,2	58,0	19,0	24,2	300,4
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	1,9	1,9
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	65,5	65,5
Total du passif et des capitaux propres	160,9	80,9	66,5	20,7	2 036,7	2 365,7
Marques et autres incorporels non inclus dans la base de calcul de la "rentabilité des capitaux employés" (ROCE)	236,3	247,7	128,8	10,7	-	623,5
Base de calcul du ROCE	534,9	82,0	274,5	37,4	-	928,8

(1) inclus également l'impact poste à poste des entités cédées au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007 (Bols Hongrie)

Au 31 mars 2005

(en millions d'euros)	Cognac	Liqueurs et spiritueux	Champagne	Marques partenaires	Non réparti (1)	Total
Actifs non courants	296,6	295,1	219,8	1,3	439,7	1 252,5
Actifs circulants	597,2	109,4	255,4	48,8	81,7	1 092,5
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	8,9	8,9
Trésorerie et équivalents	-	-	-	-	53,6	53,6
Total de l'actif	893,8	404,5	475,2	50,1	583,9	2 407,5
Capitaux propres	-	-	-	-	888,3	888,3
Dettes financières et intérêts courus	-	-	-	-	916,4	916,4
Provisions pour risques et charges	13,2	8,8	8,0	1,0	39,6	70,6
Impôts différés et courants	-	-	-	-	285,4	285,4
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	77,9	62,2	43,0	15,2	45,8	244,1
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	2,7	2,7
Total du passif et des capitaux propres	91,1	71,0	51,0	16,2	2 178,2	2 407,5
Marques et autres incorporels non inclus dans la base de calcul de la "rentabilité des capitaux employés" (ROCE)	236,3	247,1	128,8	9,8	-	622,0
Base de calcul du ROCE	566,4	86,4	295,4	24,1	-	972,3

(1) inclus également l'impact poste à poste des entités cédées au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007 et mars 2006

15.1.3 Rentabilité des capitaux employés (ROCE)

La mesure de rentabilité des capitaux employés est effectuée à partir des indicateurs suivants :

- Résultat opérationnel courant par activité (note 15.1.1)
- Ventilation du bilan par activité hors certains incorporels (note 15.1.2)

Les résultats opérationnels courants et les capitaux employés sont identifiés par branche d'activité sur base analytique. Les résultats et les capitaux employés affectés aux activités réseau de distribution et holding sont répartis en fonction du prorata de chiffre d'affaires et des stocks réels.

La rentabilité des capitaux employés est un indicateur clé pour le management du groupe. Il est notamment utilisé comme l'un des principaux indicateurs de mesure de la performance pour chaque activité.

Au 31 mars 2007

(en millions d'euros)	Capitaux employés	Résultat opérationnel courant	%
Cognac	553,4	87,2	15,8%
Liqueurs et spiritueux	67,3	55,3	82,2%
Champagne	236,4	10,1	4,3%
Marques partenaires	48,4	1,2	2,5%
Total	905,5	153,8	17,0%

Au 31 mars 2006

(en millions d'euros)	Capitaux employés	Résultat opérationnel courant	%
Cognac	534,9	75,9	14,2%
Liqueurs et spiritueux	82,0	49,9	60,9%
Champagne	274,5	9,6	3,5%
Marques partenaires	37,4	4,1	11,0%
Total	928,8	139,5	15,0%

Au 31 mars 2005

(en millions d'euros)	Capitaux employés	Résultat opérationnel courant	%
Cognac	566,4	68,0	12,0%
Liqueurs et spiritueux	86,4	44,6	51,6%
Champagne	295,4	8,3	2,8%
Marques partenaires	24,1	2,8	11,6%
Total	972,3	123,7	12,7%

15.1.4 Investissements et charge d'amortissement :

(en millions d'euros)	Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles			Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Cognac	14,8	11,0	8,2	5,9	5,2	6,5
Liqueurs et spiritueux	5,8	6,5	11,2	4,3	4,8	5,6
Champagne	4,7	2,5	3,5	2,8	4,1	3,5
Marques partenaires	0,5	0,7	0,9	0,2	0,2	0,3
Total	25,8	20,7	23,8	13,2	14,3	15,9

15.2 Zones géographiques**15.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires :**

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		
	2007	2006	2005
Europe	274,4	281,4	284,9
Amériques	370,4	374,3	325,9
Asie & autres	141,1	124,9	122,9
Total	785,9	780,6	733,7

Le chiffre d'affaires est ventilé selon la zone de destination des marchandises vendues.

15.2.2 Ventilation du bilan :

Les informations de bilan sont ventilées selon l'implantation géographique des entités du groupe.

Au 31 mars 2007

(en millions d'euros)	Europe	Amériques	Asie et autres	Non réparti	Total
Actifs non courants	965,5	25,2	47,0	-	1 037,7
Actifs circulants	939,4	145,9	32,8	-	1 118,1
Instruments financiers dérivés	-	-	-	11,1	11,1
Actifs destinés à être cédés	17,4	-	-	-	17,4
Trésorerie et équivalents	-	-	-	20,6	20,6
Total de l'actif	1 922,3	171,1	79,8	31,7	2 204,9
Capitaux propres	-	-	-	852,5	852,5
Dettes financières et intérêts courus	-	-	-	582,7	582,7
Provisions pour risques et charges	309,4	2,1	0,2	-	311,7
Impôts différés et courants	146,3	1,0	0,2	-	147,5
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	270,3	33,6	6,5	-	310,4
Instruments financiers dérivés	-	-	-	0,1	0,1
Total du passif et des capitaux propres	726,0	36,7	6,9	1 435,3	2 204,9

Au 31 mars 2006

(en millions d'euros)	Europe	Amériques	Asie et autres	Non réparti	Total
Actifs non courants	945,3	26,4	45,0	-	1 016,7
Actifs circulants	968,1	138,4	-	-	1 106,5
Instruments financiers dérivés	-	-	-	6,9	6,9
Actifs destinés à être cédés	204,0	-	-	-	204,0
Trésorerie et équivalents	-	-	-	31,6	31,6
Total de l'actif	2 117,4	164,8	45,0	38,5	2 365,7
Capitaux propres	-	-	-	915,5	915,5
Dettes financières et intérêts courus	-	-	-	803,1	803,1
Provisions pour risques et charges	83,1	1,8	-	-	84,9
Impôts différés et courants	193,5	0,7	0,2	-	194,4
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	264,6	35,3	0,5	-	300,4
Instruments financiers dérivés	-	-	-	1,9	1,9
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	65,5	-	-	-	65,5
Total du passif et des capitaux propres	606,7	37,8	0,7	1 720,5	2 365,7

Au 31 mars 2005

(en millions d'euros)	Europe	Amériques	Asie et autres	Non réparti	Total
Actifs non courants	1 198,9	20,9	32,7	-	1 252,5
Actifs circulants	969,5	122,9	0,1	-	1 092,5
Instruments financiers dérivés	-	-	-	8,9	8,9
Trésorerie et équivalents	-	-	-	53,6	53,6
Total de l'actif	2 168,4	143,8	32,8	62,5	2 407,5
Capitaux propres	-	-	-	888,3	888,3
Dettes financières et intérêts courus	-	-	-	916,4	916,4
Provisions pour risques et charges	70,6	-	-	-	70,6
Impôts différés et courants	284,5	0,7	0,2	-	285,4
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	216,2	27,6	0,3	-	244,1
Instruments financiers dérivés	-	-	-	2,7	2,7
Total du passif et des capitaux propres	571,3	28,3	0,5	1 807,4	2 407,5

16 CHARGES D'EXPLOITATION PAR NATURE

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Frais de personnel	(105,7)	(105,1)	(106,9)
Dépenses de publicité et de promotion	(129,6)	(130,2)	(129,9)
Amortissements et dépréciation des immobilisations	(13,2)	(14,3)	(15,9)
Autres frais	(85,5)	(78,4)	(80,8)
Frais réalloués aux stocks et au prix de revient	60,4	57,1	55,1
Total	(273,6)	(270,9)	(278,4)
dont :			
Frais commerciaux	(192,5)	(190,7)	(193,5)
Frais administratifs	(81,1)	(80,2)	(84,9)
Total	(273,6)	(270,9)	(278,4)

Les frais commerciaux comprennent les frais de promotion et de publicité, les commissions payées et reçues, les redevances de marques, les provisions courantes pour dépréciation des stocks et créances clients ainsi que les frais généraux des sociétés de distribution du groupe.

Les frais administratifs comprennent tous les frais généraux des holdings et des sociétés de production.

Les autres produits et charges correspondent à la marge réalisée sur des activités périphériques à la vente de produits de cognac, liqueurs, spiritueux et champagnes et marques partenaires.

Les frais de personnel comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Salaires et charges	(98,7)	(99,6)	(103,9)
Retraites et autres avantages assimilés	(2,4)	(1,5)	(1,5)
Participation des salariés	(1,3)	(2,3)	(0,7)
Charge liée aux plans d'options et assimilés	(3,3)	(1,7)	(0,8)
Total	(105,7)	(105,1)	(106,9)

17 EFFECTIFS

Les effectifs sont exprimés en équivalent temps plein à la date de clôture et portent sur les sociétés consolidées par intégration globale.

(en équivalent temps plein)	2007	2006	2005
France	860	928	980
Europe (hors France)	38	102	531
Amériques	304	312	329
Asie et autres	17	4	4
Total	1 219	1 346	1 844

dont activités cédées

Hongrie	-	57	-
Pologne	-	-	345
Total	-	57	345

18 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Résultat sur cessions d'actifs	-	-	1,5
Indemnité Maxxium (et charges connexes)	(241,6)	-	-
Plan de restructuration, de fermeture ou de transfert de site	1,8	(18,2)	(2,3)
Redressements fiscaux hors impôt sur le résultat	(3,6)	-	-
Profit de dilution Dynasty, net de frais	-	-	13,1
Total	(243,4)	(18,2)	12,3

Les modalités de détermination de l'indemnité Maxxium sont décrites à la note 5.1.2.

Le montant enregistré en 2006 à la rubrique "Plan de restructuration, de fermeture ou de transfert de site" correspond essentiellement à un plan de réorganisation de la principale filiale du groupe, CLS Rémy Cointreau, qui a été présenté aux représentants du personnel le 22 mars 2006. Ce plan qui concerne 147 personnes, prévoit des allocations de préretraite et des indemnités de départ volontaire et d'accompagnement. La provision a fait l'objet d'un ajustement au 31 mars 2007.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007, différentes entités françaises du groupe ont été notifiées par l'administration fiscale de redressements liés au calcul des taxes professionnelles et foncières depuis 2002.

19 RESULTAT FINANCIER

19.1 Coût de l'endettement financier net par nature de financement

(en millions d'euros)	2007	2006	2005 ⁽¹⁾
TSDI	(0,2)	(1,4)	(4,9)
OCEANE	0,1	(26,0)	(18,1)
Emprunts obligataires	(23,4)	(23,7)	(15,5)
Crédit syndiqué et lignes non confirmées	(8,4)	(6,4)	(10,5)
Charge financière des entités adhoc	(5,8)	(5,1)	(4,1)
Autres charges financières	0,1	(0,4)	(0,1)
Effet des instruments de couverture de taux, hors TSDI	0,4	(1,1)	(1,7)
Total	(37,2)	(64,1)	(54,9)

⁽¹⁾ La première application des normes IAS32/39 n'a eu lieu qu'au 1er avril 2005. Ces données ne sont donc pas comparables

Les dettes financières sont décrites en note 12.

Compte tenu d'une dette financière nette moyenne de 619,9 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2007, le taux d'intérêt moyen s'élève à 5,99% (2006 : 798,6 millions d'euros et 8,00%).

19.2 Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Variation de juste valeur des titres CEDC	(6,0)	0,2	-
Résultat de cession des titres CEDC	1,8	-	-
Intérêts sur prêt vendeur	1,7	-	-
(Pertes) et gains de change	1,5	(0,8)	(1,1)
Autres produits et charges financiers	0,9	1,5	0,7
Autres produits et charges financiers	(0,1)	0,9	(0,4)

La variation de la juste valeur des titres de participation correspond à la variation de valeur des titres CEDC reçus lors de la cession de Bols Sp.z.o.o ainsi qu'à la variation de valeur des garanties liées à cette opération (voir note 6.2). Le résultat de cession correspond à la plus value réalisée sur la cession de 433 746 titres CEDC entre décembre 2006 et mars 2007.

Les pertes et gains de change liés aux flux opérationnels sont comptabilisés en marge brute selon les modalités décrites à la note 1.4.

20 IMPÔTS SUR LE RESULTAT

20.1 Effet net des impôts sur le résultat

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
(Charge) produit net d'impôt courant	(7,2)	(42,6)	(21,6)
(Charge) produit net d'impôt différé	57,3	29,3	(1,5)
Impôts sur le résultat	50,1	(13,3)	(23,1)
Taux d'impôt effectif	n/s	-22,9%	-29,8%

Au 31 mars 2007, l'impôt différé comprend l'activation du déficit fiscal de l'intégration française engendré par l'indemnité Maxxium. Hors indemnité Maxxium, le taux d'impôt du groupe Rémy Cointreau s'élève à -23,4%.

20.2 Régime fiscal

Rémy Cointreau a opté pour le régime de fiscalité de groupe pour certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. Ce régime permet de réduire, dans certaines limites, les charges d'impôts des sociétés bénéficiaires grâce aux déficits des autres sociétés. L'économie en résultant est constatée au cours de l'exercice de compensation.

20.3 Analyse de l'origine et ventilation des impôts différés

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Répartition par nature			
Provisions pour retraite	6,4	6,9	8,1
Provisions réglementées	(7,9)	(22,1)	(33,4)
Autres provisions	6,1	13,8	6,0
Marques	(165,4)	(167,6)	(254,6)
Immobilisations	(16,2)	(17,0)	(22,2)
Marges sur stocks	9,9	8,7	7,0
Prime de remboursement OCEANE	-	11,8	9,7
Déficits reportables	63,8	-	-
Autres différences temporaires	(19,5)	7,0	10,0
Position nette - active (passive)	(122,8)	(158,5)	(269,4)
Répartition par groupe fiscal			
Intégration fiscale France	(79,8)	(134,4)	(167,0)
Intégration fiscale Etats-Unis	1,0	-	(0,6)
Intégration fiscale Pays-Bas	(55,4)	(33,9)	(111,8)
Autres sociétés	11,4	9,8	10,0
Position nette - active (passive)	(122,8)	(158,5)	(269,4)
Actifs d'impôt différés	13,0	12,3	13,0
Passifs d'impôt différés	(135,8)	(170,8)	(282,4)
Position nette - active (passive)	(122,8)	(158,5)	(269,4)

20.4 Défis fiscaux et moins values reportables

Au 31 mars 2007 les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 189,4 millions d'euros dont 184,5 millions d'euros sur l'intégration fiscale française du fait de l'indemnité Maxxium. L'économie d'impôt potentielle découlant de l'utilisation de ces déficits est de 64,8 millions d'euros (2006 : 1,5 millions d'euros), dont 63,5 millions d'euros pour l'intégration fiscale française.

20.5 Preuve d'impôt

En 2007, les impôts sur le résultat représentent un produit de 50,1 millions d'euros. La différence avec l'impôt théorique correspondant au taux français de 34,4 % s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Impôt théorique	43,7	(20,0)	(27,1)
Impôt réel	50,1	(13,3)	(23,1)
Ecart	6,4	6,7	4,0
Différences permanentes entre les résultats consolidés et les résultats imposables	(4,6)	(1,4)	3,9
Impact lié au TSDI		22,1	-
Utilisation de pertes fiscales ou différences temporaires antérieurement non activées	1,5	0,8	0,5
Pertes de filiales fiscalement déficitaires et non activées	-	(0,2)	(0,1)
Ecart de taux d'imposition de filiales étrangères	5,0	(0,2)	4,8
Ajustement de la charge d'impôt sur exercices antérieurs	4,5	(14,4)	(5,1)
Total	6,4	6,7	4,0

21 RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES CEDEES OU EN COURS DE CESSION

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Activités polonaises			
Résultat de la période avant impôts	-	0,6	14,7
Charge d'impôt de la période	-	(0,1)	(3,1)
Provision pour dépréciation des actifs en cours de cession	-	-	(23,5)
Effet d'impôt	-	-	11,2
Résultat de cession avant impôts	-	(0,8)	-
Effet d'impôt	-	17,6	-
Liqueurs italiennes, liqueurs et spiritueux hollandais			
Résultat de la période avant impôts	-	7,2	2,8
Charge d'impôt de la période	-	(0,6)	(0,8)
Provision pour dépréciation des actifs en cours de cession	-	-	(25,7)
Effet d'impôt	-	-	14,4
Résultat de cession avant impôts	9,3	(7,2)	-
Effet d'impôt	24,3	2,2	-
Cognac de Luze			
Résultat de la période avant impôts	0,2	(0,4)	0,7
Charge d'impôt de la période	(0,1)	0,1	(0,3)
Résultat de cession avant impôts	6,1	-	-
Effet d'impôt	(0,4)	-	-
Bols Hungary			
Résultat de la période avant impôts	-	2,4	3,7
Charge d'impôt de la période	-	(0,4)	(0,7)
Résultat de cession avant impôts	8,7	-	-
Effet d'impôt	(1,6)	-	-
Activité Armagnac			
Provision pour dépréciation des actifs en cours de cession	(1,9)	-	-
Effet d'impôt	0,6	-	-
Total	45,2	20,6	(6,6)

Les transactions relatives aux activités cédées au cours de l'exercice sont décrites en note 2.

22 RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

22.1 Engagements au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Dette actuarielle début de période	(28,1)	(134,6)	(123,6)
Coût normal	(1,2)	(1,9)	(2,1)
Intérêt sur la dette actuarielle	(0,9)	(5,9)	(6,0)
Modifications de régimes	-	0,7	-
Réductions de régimes	1,1	-	1,3
Prestations payées	0,6	6,5	6,4
(Pertes) et gains actuariels	0,9	(5,4)	(11,4)
Coûts services passés générés	(1,0)	1,5	-
Fermeture de régime ⁽¹⁾	1,0	110,2	-
Autres (dont transferts)	(0,2)	0,6	1,0
Dette actuarielle fin de période ⁽²⁾	(27,8)	(28,3)	(134,4)
Valeur actifs de couverture début de période	4,5	106,4	99,6
Rendement	0,3	6,3	5,9
Cotisations perçues	0,5	3,3	3,5
Modifications de régimes	-	-	(0,5)
Réductions de régimes	-	-	-
Prestations payées	(0,4)	(5,9)	(5,9)
(Pertes) et gains actuariels	0,3	5,9	3,7
Fermeture de régime ⁽¹⁾	-	(111,2)	-
Valeur actifs de couverture fin de période	5,2	4,8	106,3
Couverture financière	(22,6)	(23,5)	(28,1)
Coût des services passés non constatés (produits) / charges	0,9	(0,4)	1,3
Autres	-	-	-
Engagements de retraite	(21,7)	(23,9)	(26,8)
Passif	(22,2)	(24,5)	(27,1)
Actif	0,5	0,6	0,3

⁽¹⁾ fin mars 2006, le groupe a transféré les engagements relatifs au fonds de pension de la société Bols en Hollande auprès d'une société d'assurance. La soulte de sortie s'est élevée à 10,5 millions d'euros. Les provisions antérieures ont été reprises.

⁽²⁾ sur le total la dette actuarielle de 27,8 millions d'euros, 27,1 millions d'euros sont non financés et 6,1 millions d'euros sont partiellement financés.

22.2 Coût de la période

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Coût normal	1,2	2,1	2,3
Intérêt sur la dette actuarielle	0,9	5,7	5,9
Rendement attendu des placements	(0,3)	(6,3)	(5,9)
Amortissement des autres éléments non constatés	0,2	0,3	0,6
Effet des réductions de régime	(2,4)	(1,3)	(1,2)
Charge de la période	(0,4)	0,5	1,7
Prestations	(0,2)	(0,6)	(0,2)
Charge nette de la période	(0,6)	(0,1)	1,5

Hypothèses actuarielles

Taux d'actualisation moyen	4,60%	3,90%	4,50%
Taux moyen de revalorisation des salaires	2,80%	2,80%	2,90%
Espérance de durée moyenne d'activité	8 à 14 ans	8 à 13 ans	6 à 10 ans
Taux de rendement attendu des placements	4,50%	4,50%	5,70%
Taux d'évolution des coûts médicaux	5,50%	5,20%	5,20%

22.3 Suivi des gains et pertes actuariels

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Flux de l'exercice	1,2	0,6	(7,3)
dont écarts d'expérience	0,3	0,7	-

22.4 Répartition de la valeur actualisée des droits par type de régime

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Indemnités de fin de carrière	(6,6)	(6,8)	(7,6)
Retraites complémentaires	(15,5)	(15,2)	(120,7)
Médailles du travail	(0,6)	(0,7)	(0,6)
Frais médicaux des retraités	(5,1)	(5,6)	(5,5)
Total	(27,8)	(28,3)	(134,4)

22.5 Analyse des actifs financiers dédiés

Au 31 mars 2007, les actifs de couverture sont détenus par des compagnies d'assurance qui les investissent dans leur actif général.

23 ENGAGEMENTS HORS BILAN, ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Les engagements relatifs aux retraites et autres avantages assimilés ainsi que certains engagements d'achat d'eaux-de-vie ne sont plus considérés comme des engagements hors bilan puisqu'ils sont pleinement pris en compte dans les états financiers en raison de l'application des normes comptables IFRS.

23.1 Engagements d'achat et de loyers

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Engagement d'achat d'immobilisations	5,0	5,0	0,5
Engagement loyers de bureau	16,3	19,9	8,4
Engagement loyers de matériels	1,4	1,5	2,3
Engagement d'achat d'eaux-de-vie	-	17,5	57,3
Engagement d'achat de vins (champagne)	15,9	14,6	13,1

Les engagements de loyers de bureaux sont relatifs à un bail de 6 ans conclu le 1^{er} décembre 2004 pour le siège parisien du groupe et à un bail de 10 ans conclu en le 1^{er} avril 2005 pour le siège de la filiale Rémy Cointreau USA à New York.

Les engagements d'achat d'eaux-de-vie sont relatifs à des contrats triennaux conclus avec les bouilleurs de crus. Ces engagements sont valorisés sur la base des prix connus à la date de clôture.

Les engagements d'achat de vins de la branche champagne concernent des achats de vins bloqués auprès du vignoble champenois.

Ventilation par échéance pour les engagements au 31 mars 2007 :

(en millions d'euros)	Total	2008	Au delà
Engagement d'achat d'immobilisations	5,0	5,0	-
Engagement loyers de bureau	16,3	3,0	13,3
Engagement loyers de matériels	1,4	0,9	0,5
Engagement d'achat de vins (champagne)	15,9	-	15,9

23.2 Cautions et autres garanties similaires

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Cautions fiscales	9,7	10,3	10,5
Warrants agricoles sur stocks AFC	48,5	42,5	97,8
Garantie financement Maxxium (25%)	37,2	27,0	34,7
Garanties financement Avandis (33,33%)	-	4,4	7,6
Garanties diverses sur lignes de financement	12,0	2,5	1,0

Les cautions fiscales sont des cautions bancaires données à l'administration fiscale en garantie d'impositions contestées suite à des demandes de sursis à paiement.

Rémy Cointreau S.A. garantit 25% de la dette bancaire de Maxxium BV à égalité avec les trois autres partenaires. Le montant maximum de la garantie s'élève à 62,5 millions d'euros.

Ventilation par échéance pour les engagements au 31 mars 2007 :

(en millions d'euros)	Total	2008	Au delà
Cautions fiscales	9,7	9,7	-
Warrants agricoles sur stocks AFC	48,5	48,5	
Garantie financement Maxxium (25%)	37,2		37,2
Garanties diverses sur lignes de financement	12,0	12,0	-

23.3 Passifs éventuels relatifs aux opérations de cession

Dans le cadre d'opérations de cession, des garanties de passif sont généralement accordées aux acheteurs pour des durées et des montants définis dans les contrats. Les passifs fiscaux, douaniers et sociaux pouvant survenir à la suite de contrôles portant sur les périodes antérieures à la cession sont généralement couverts jusqu'à l'extinction des délais de prescription légaux.

Les garanties octroyées et non prescrites au 31 mars 2007 portent sur :

(En millions d'euros)

Opération de cession	Date opération	Nature des garanties non prescrites	Echéance	Montant maximum
Activité Vins (ORB) (Pays-Bas)	17 avril 2003	Droits d'accises, éléments fiscaux et sociaux Total toutes garanties	17 octobre 2008	1,5
RMSJ/SMCS (France)	11 juillet 2003	Eléments fiscaux, douanes ou sociaux	31 octobre 2008	aucun
Botapol Holding BV (société-mère de Bols Sp.z.o.o)	17 août 2005	Eléments fiscaux Total toutes garanties	17 octobre 2010	24,9
Lucas Bols	11 avril 2006	Eléments fiscaux Garanties générales Total toutes garanties Franchise	11 octobre 2012 11 octobre 2007	100,0 2,6
Bols Hungary	12 juillet 2006	Eléments fiscaux Total toutes garanties	12 juillet 2012	2,4
Cognac de Luze	25 juillet 2006	Total toutes garanties	31 décembre 2008	2,8

23.4 Actif éventuel

Dans le cadre de la mise en œuvre des accords constitutifs de Maxxium en août 1999, Rémy Cointreau a contribué au nouveau joint-venture par des apports d'actifs en échange d'actions Maxxium et d'une soulte de 122 millions d'euros perçue à hauteur de 82 millions d'euros au 31 mars 2007. Le solde, soit 40 millions d'euros, représente une composante de prix aléatoire liée à la performance financière de Maxxium. Une fraction de ce montant (24 millions d'euros) a une échéance limite fixée au 31 juillet 2014 et le solde (16 millions d'euros) n'est pas limité dans le temps.

23.5 Autres passifs éventuels

Au 31 mars 2007, Rémy Cointreau était engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Rémy Cointreau déclare ne pas avoir omis l'existence d'éléments de hors bilan significatifs dans la présentation de ses comptes consolidés.

24 PARTIES LIEES

24.1 Relations avec les entreprises associées

Au 31 mars 2007, les principales entreprises associées au groupe Rémy Cointreau sont le groupe Dynasty Fine Wines Group Ltd et le joint-venture Maxxium BV.

Le groupe ne réalise aucune transaction commerciale avec Dynasty.

Les transactions avec le joint-venture Maxxium BV sont réalisées dans le cadre d'un contrat décrit en note 1.23 et 5.1. Il s'agit principalement de ventes de produits aux différentes sociétés de distribution détenues par Maxxium BV dans le monde entier.

(en millions d'euros)	2007	2006
Chiffre d'affaires vers Maxxium	362,2	336,3
Compte client	33,5	52,2

Le groupe Rémy Cointreau garantit également 25% de la dette financière de Maxxium BV (voir note 23.2).

24.2 Relations avec Orpar

Orpar, actionnaire de référence de Rémy Cointreau fournit à Rémy Cointreau une assistance en matière de gestion d'entreprise et consent des avances en compte-courant.

(en millions d'euros)	2007	2006
Prestations facturées par Orpar	2,6	2,7
Compte-courant	0,9	1,0
Compte fournisseurs	-	0,2

24.3 Relations avec les entreprises ayant un actionnaire ou des administrateurs communs

Orpar est également actionnaire de référence du groupe Oeneo, coté sur Euronext Paris, leader dans les activités de tonnellerie et de bouchage. A ce titre, différentes filiales du groupe Oeneo sont fournisseurs du groupe Rémy Cointreau.

(en millions d'euros)	2007	2006
Achats d'immobilisations	4,4	1,4
Autres achats	0,3	1,6
Compte fournisseurs	(1,6)	0,4
Engagement d'achats	2,8	4,5

24.4 Organes de direction

Les organes de direction comprennent :

- Depuis le 7 septembre 2004, les membres du conseil d'administration et du comité exécutif (5 membres au 31 mars 2007 ; 6 membres au 31 mars 2006),
- Antérieurement à cette date, les membres du conseil de surveillance et du directoire.

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Avantages à court terme	4,1	3,2	2,9
Avantages postérieurs à l'emploi	0,5	0,5	0,1
Charge liée aux plans d'options et assimilés	1,5	1,0	0,4
Indemnités de fin de contrat	0,2	-	2,3
Total	6,3	4,7	5,7

Les avantages à court terme comprennent la rémunération fixe et variable et les jetons de présence.

25 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, Rémy Cointreau a cédé sur le marché l'intégralité des titres CEDC qui étaient détenus au 31 mars 2007. Cette cession effectuée pour un montant de 67,0 millions de dollars permettra de dégager sur l'exercice du 31 mars 2008 un produit financier de l'ordre de 4,2 millions d'euros.

Rémy Cointreau a notifié le 1er juin 2007 son intention de rembourser par anticipation l'emprunt obligataire de 175 millions d'euros du 24 juin 2003. Ce remboursement se fera à compter du 2 juillet 2007 et ce conformément aux termes de l'émission dont les modalités principales de remboursement sont rappelées dans le présent document au paragraphe 12.6.1.

26 LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Au 31 mars 2007, le périmètre de consolidation inclut 50 sociétés (56 au 31 mars 2006). 48 sociétés sont en intégration globale et 2 en mise en équivalence. Ces sociétés clôturent leurs comptes au 31 mars à l'exception de Dynasty Fine Wines Group Ltd qui clôture au 31 décembre.

Sociétés	Activité	% d'intérêt mars 2007	mars 2006
EUROPE			
<u>France</u>			
Rémy Cointreau SA ⁽¹⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
Gie Rémy Cointreau Sces	Holding / Finance	95,00	95,00
Rémy Cointreau Sces ⁽¹⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
Financière Rémy Cointreau ⁽¹⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
RC One ⁽¹⁾	Logistique	100,00	100,00
CLS Rémy Cointreau SA ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
SNE des Domaines Rémy Martin ⁽¹⁾	Autre	100,00	100,00
E. Rémy Martin & Cie ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Seguin & Cie ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Cointreau ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Izarra ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Champ.P&C Heidsieck SA ⁽¹⁾	Production	99,98	99,98
Champ. F.Bonnet P&F ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Piper Heidsieck C.C. ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
G.V. de l'Aube ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
G.V. de la Marne SA ⁽¹⁾	Production	99,95	99,95
Fournier & Cie - Safec ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Alliance Fine Champagne ⁽²⁾	Coopérative	100,00	100,00
<u>Pays-Bas</u>			
Maxxium International BV ⁽³⁾	Distribution	25,00	25,00
RC Nederland Holding BV ⁽⁸⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
DELB BV ⁽⁹⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
Gedistilleerd en Wijn Groep Nederland BV ⁽⁵⁾	Autre	-	100,00
DELB Holding BV ⁽⁴⁾	Holding / Finance	100,00	-
RC Nederland BV ⁽¹⁰⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
Metaxa BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Lodka Sport BV	Autre	50,00	50,00
Lelie BV	Holding / Finance	100,00	100,00
't Lootsje II BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Wijnhandel Ferwerda & Tieman BV ⁽⁵⁾	Holding / Finance	-	100,00
Duncan, Gilby & Matheson BV ⁽⁵⁾	Autre	-	100,00
Unipol BV	Autre	50,00	50,00
Botapol Management BV	Holding / Finance	100,00	100,00
De Bron 1575 BV ⁽⁴⁾	Holding / Finance	100,00	-
<u>Autres pays</u>			
Hermann Joeress GmbH	Distribution	100,00	100,00
Cointreau Holding	Holding / Finance	100,00	100,00
Rémy Suisse SA	Distribution	100,00	100,00
Bols Sports & Travel Sp.z.o.o	Autre	100,00	100,00
S&EA Metaxa ABE	Production	100,00	100,00
Financière Rémy Cointreau SA ⁽⁴⁾	Holding / Finance	100,00	-

Sociétés	Activité	% d'intérêt	
		mars 2007	mars 2006
AMÉRIQUES			
<u>Etats-Unis</u>			
Rémy Cointreau USA Inc ⁽⁷⁾	Distribution	100,00	100,00
Rémy Cointreau Amérique Inc	Holding / Finance	100,00	100,00
<u>Antilles</u>			
Mount Gay Distilleries Ltd	Production	94,98	94,98
Bols Latin America NV	Holding / Finance	100,00	100,00
<u>Autres pays</u>			
Cointreau Do Brasil Ltda	Production	100,00	100,00
Destileria de Jalisco	Production	100,00	100,00
Rémy de Colombia	Distribution	98,00	98,00
ASIE/PACIFIQUE			
<u>Chine</u>			
Dynasty Fine Wines Group Ltd ^{(3) (6)}	Production	27,03	26,27
Rangit Ltd ⁽⁴⁾	Holding / Finance	100,00	-
Shanghai Rentouma Trading Cpy Ltd ⁽⁴⁾	Distribution	100,00	-
<u>Hong Kong</u>			
Rémy Concord	Production	100,00	100,00
Rémy Pacifique Ltd	Distribution	100,00	100,00
<u>Australie</u>			
BPE Pty Ltd	Autre	100,00	100,00
SOCIETES CEDEES ET EN COURS DE CESSION			
Rémy Finance BV	Holding / Finance	-	100,00
Avandis CV ⁽³⁾	Production	-	33,33
Pisang Ambon BV	Holding / Finance	-	100,00
Bokma Distillateurs BV	Holding / Finance	-	100,00
Beleggingsmaatschappij Honthorst II BV	Holding / Finance	-	100,00
Erven Lucas Bols Pty. Ltd	Distribution	-	50,00
Bols Hungary Kft	Distribution	-	100,00
Cognacs de Luze	Production	-	100,00
SAP ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00

(1) Société faisant partie de l'intégration fiscale française.

(2) Entité ad-hoc

(3) Mise en équivalence.

(4) Création de l'exercice

(5) Société liquidée

(6) Le groupe Rémy Cointreau a acquis 0,76% de titres complémentaires sur l'exercice.

(7) Ex Rémy Amérique Inc, changement de dénomination sociale pour Rémy Cointreau USA Inc.

(8) Ex Erven Lucas Bols NV, changement de dénomination sociale pour RC Nederland Holding BV

(9) Ex Distilleerderijen Erven Lucas Bols BV, changement de dénomination sociale pour DELB BV

(10) Ex Bols Distilleries BV, changement de dénomination sociale pour RC Nederland BV